



**p.7** *Commissions*  
Bilan de l'année  
2019



**p.20** *Services techniques*  
Présentation



**p.28** *Élections  
municipales*  
Toutes les infos



**p.33** *Karos*  
Une application  
de court-voiturage

**n° 111**  
Déc. 2019

# Le Caillotin

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALE

BONNE ANNÉE  
**2020**



**SOCOBOIS** tel 03 25 71 35 77  
www.socobois.fr



MENUISERIE - BOIS  
PANNEAUX - ISOLATION

AMÉNAGEMENT  
INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR

SÉCURITÉ  
INDIVIDUELLE/COLLECTIVE

Un service de qualité  
et l'expertise en plus

**EXPRESSION**

COIFFURE

styliste

VISAGISTE

MIXTE

**HORAIRES**  
LUNDI au JEUDI 9h - 18h  
VENDREDI 9h - 19h  
SAMEDI 8h - 17h  
AVEC OU SANS RENDEZ VOUS

03.25.82.01.31

5 Av. des Lombards 10430 ROSIÈRES

**La Laverie**  
**TOUT PUBLIC**

Pratique, machine **10 kg** et **16 kg**  
pour vos couettes, doudounes...

**OUVERT 7 J / 7 DE 8 H À 20 H**

**RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE UTT ROSIÈRES**

4, place Léonard-de-Vinci, à côté UTT

03 25 75 03 34 - 06 88 98 00 54

**PARKING GRATUIT**

RCS 520 615 964



**ALEXANDRE GAURIER**

CLIMATISATION - POMPES À CHALEUR

• INSTALLATION • ENTRETIEN • DÉPANNAGE •



163 Route d'Auxerre • 10430 Rosières Près Troyes  
Tél. 03 25 80 88 23 • Fax. 03 25 41 30 91  
alexandre.gaurier@gmail.com • www.alexandregaurier.com

API RESTAURATION SUD-CHAMPAGNE

api

Partenaire  
de la restauration scolaire  
de ROSIÈRES

Rue Jean Colas - 10440 TORVILLIERS

Tél. : 03.25.49.46.46

Fax : 03.25.49.46.49

api

**MULTI SERVICES SARL**

- Signalisation temporaire de chantier
- Panneaux de signalisation routière
- Marquage au sol
- Fourniture et pose d'équipements sportifs
- Aménagement d'aires de jeux et sols amortissants
- Fourniture et pose de mobilier urbain

MULTI SERVICES SARL  
M. Olivier MARCHAND  
Rue de la Violette - Z.I. Vitry - Marolles  
51300 MAROLLES  
Tél. 03 26 72 07 55



**EIFFAGE**  
ROUTE

Eiffage Route  
Agence de Troyes  
Tél. : 03 25 76 24 24

**CRN**  
BATIMENT  
T.P et PARTICULIER  
GENIE CIVIL

10 Rue des Deux Haies  
BP 70105  
10430 ROSIÈRES PRES TROYES

Tél : 03.25.82.32.34  
Fax : 03.25.82.20.64  
contact@crnbroccard.fr

**BROCARD**

CHAUFFAGE ELECTRIQUE-CLIM-V.M.C  
ALARME VOL-INTERPHONIE-AUTOMATISME PORTAIL-ANTENNES T.V

**Electricité** Tél:03.25.81.19.30  
mail:elec.petz@neuf.fr

**PETTAZZONI**  
Chauffage

23 av. G. de GAULLE  
10410 St Parres aux tertres

PARTICULIERS  
BUREAUX - TERTIAIRES



# • LE MOT DU MAIRE



*Madame, Monsieur,  
Chers Amis*

**N**ous arrivons au terme du mandat que vous nous avez confié le 23 mars 2014 et il m'appartient de comparer le plan d'action qui vous était proposé avec les réalisations au cours de ces 6 années.

Je ne ferai pas un catalogue exhaustif, mais nous pouvons globalement dire que les promesses ont été tenues sur le plan scolaire, sportif et culturel.

Au niveau de la sécurité, nous aurons pratiquement terminé le revêtement des trottoirs lorsque la route d'Auxerre sera achevée fin mars 2020. Les aménagements pour ralentir la circulation sont réalisés route de Saint Pouange et sont en cours rue Parmentier.

La Maison Médicale Pluridisciplinaire sera terminée et mise en service le 1<sup>er</sup> avril 2020. Nous espérons que cet équipement important saura vous apporter le service que vous en attendez.

Tous ces équipements ont été réalisés en respectant les équilibres financiers auxquels nous sommes très attachés.

La taxe d'habitation qui était en moyenne de 158 € par habitant en 2013, est passée à 152 € en 2019 et le foncier bâti de 229 € à 224 €.

L'endettement de notre commune qui était de 560 € par habitant en 2013 est descendu à 270 € par habitant en 2019.

Je remercie chaleureusement mes collègues du Conseil Municipal et l'ensemble des agents communaux pour leur implication dans la gestion de notre commune.

En cette fin d'année, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et je vous présente pour 2020 des vœux de santé et de bonheur.

*Le Maire,*  
**Jacques RIGAUD**

**1.**  
**LE CONSEIL  
MUNICIPAL**

PAGES 4-6

**2.**  
**LE MOT DES  
COMMISSIONS**

PAGES 7-19

**3.**  
**VIE  
MUNICIPALE**

PAGES 20-32

**4.**  
**LES ÉLECTIONS  
MUNICIPALES**

PAGES 28-31

**5.**  
**INTERCOMMUNALITÉ**

PAGES 33-34

**6.**  
**VIE  
ASSOCIATIVE**

PAGES 35-46

**7.**  
**LES INFOS  
PRATIQUES**

PAGE 47

*Le Caillotin*

- **Directeur de la publication :** Jacques RIGAUD
- **Comité de lecture :** Commission Communication écrite Vie des Quartiers
- **Création, mise en page :** SYSCOM' ([www.agence-syscom.com](http://www.agence-syscom.com))
- **Impression :** DM Lettres
- **Dépôt légal :** 26-330/0

# • RETOUR SUR LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2019

## Séance du 28 janvier 2019

Le Conseil Municipal :

- **A REDUIT** le nombre d'adjoints au Maire à 6 suite à la démission de Mme Sophie LANGLOIS-MICHEL,
- A MAINTENU** la commission « Communication Ecrite et Vie des Quartiers » présidée par M. le Maire, et **A ACTUALISE** la délibération relative aux indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué
- **A APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de paies à façon du Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de l'Aube, afin de préciser la répartition des tâches entre le Centre de Gestion et la commune
- **A APPROUVE** le fonds de concours d'un montant de 20.708,48 € attribué par Troyes Champagne Métropole pour la création d'un giratoire à l'intersection de la rue de la liberté, de l'avenue des Feuillates et de la rue du Chêne
- **A CORRIGE** une erreur de numérotation cadastrale dans la délibération du Conseil Municipal n°2015-006 du 19 janvier 2015 en autorisant l'acquisition pour partie de la parcelle cadastrée AH n°652 et de la parcelle cadastrée AH n°653 chemin des Roizes
- **A CORRIGE** la délibération du Conseil Municipal n°2014-05 du 19 mai 2014 en autorisant l'acquisition pour partie de la parcelle cadastrée AO n°121 rue Paul Valéry, suite à modifications après refonte cadastrale
- **A APPROUVE** la modification du règlement intérieur du Club Ados visant à supprimer les notions de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories dans le type d'activités proposées aux jeunes
- **A DECIDE** de réaliser un 1<sup>er</sup> emprunt de 975 000 € pour le financement du complexe médical pluridisciplinaire



## Séance du 19 mars 2019

Le Conseil Municipal :

- **A PRIS ACTE** de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2019
- **A APPROUVE** le nouveau schéma de mutualisation de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole
- **A DONNE** un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole
- **A APPROUVE** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- **A APPROUVE** la modification du règlement intérieur de l'école de musique visant à proratiser la facturation de la location d'instrument en cas de démission d'un élève en cours d'année
- **A APPROUVE** la prise en charge d'une partie du coût des titres de transport TCAT à destination des scolaires pour tous les abonnements « Jeunes »
- **A AUTORISE**, suite à enquête publique, la suppression et l'aliénation pour partie du chemin rural dit des Croix et du chemin rural dit des Chantreignes, dans le cadre de l'implantation d'une concession automobile
- **A APPROUVE** l'acquisition pour partie des parcelles cadastrées AS n° 21, 22 et 23 afin de permettre l'élargissement de la rue Marcel Pagnol

## Séance du 1<sup>er</sup> avril 2019

Le Conseil Municipal :

- **A APPROUVE** le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur pour le budget communal
- **A APPROUVE** le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur pour le budget annexe du Complexe Médical Pluridisciplinaire
- **A APPROUVE** le compte administratif 2018 présenté qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 867 221.10 € et un déficit d'investissement de 1 069 959.87 € après déduction des restes à réaliser, soit un excédent total de 797 261.23 €
- **A AFFECTE** le résultat du budget principal comme suit :
  - Financement de la section d'investissement : 1 069 959.87 €
  - Excédent de fonctionnement reporté : 797 261.23 €
- **A APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2018
- **A APPROUVE** les demandes de subventions des associations pour l'exercice 2019 (détail sur [www.com-mune-rosieres10.fr](http://www.com-mune-rosieres10.fr))
- **A FIXE** les taux d'imposition 2019 de la taxe d'habitation (18.63%) et des taxes foncières (21.77% pour le Foncier Bâti et 22.29% pour le Foncier Non Bâti)
- **A APPROUVE** le budget primitif 2019 de la commune
- **A AUTORISE** M. le Maire à solliciter des subventions pour le programme d'investissements 2019 de la commune
- **A APPROUVE** le budget primitif 2019 du Complexe Médical Pluridisciplinaire
- **A APPROUVE** les avenants aux conventions générales passées avec le Comité des Fêtes et des Loisirs et le Rosières Omni Sports, afin de préciser les montants des subventions qui leur ont été attribuées pour 2019
- **A FIXE** les tarifs de l'école de mu-

sique pour l'année 2019-2020 ainsi que l'indemnisation des présidents des jurys des concours de fin d'année scolaire 2018-2019

- **A APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AL n°24, intégrée dans le chemin de la Scierie Camille More, au prix de 23 € le m<sup>2</sup>
- **A APPROUVE** l'extension de l'installation communale d'éclairage public rue Edgar Jougier
- **A FIXE** les tarifs de l'accueil de loisirs des vacances de juillet 2019
- **A FIXE** les tarifs du Club Ados des vacances de juillet 2019

## Séance du 27 mai 2019

Le Conseil Municipal :

- **A EMIS** un voeu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé
- **A EXAMINE** l'évaluation financière faite par Troyes Champagne Métropole pour :
  - La restitution par Troyes Champagne Métropole à la commune de Saint-Pouange d'un service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - La restitution par Troyes Champagne Métropole à la commune de Fontvannes de la compétence « soutien aux actions d'animation sportive en faveur de la jeunesse » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - La reprise par 6 communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 des compétences « animation culturelle » et « enseignement musical » anciennement exercées par le pôle d'équilibre territorial et rural du pays d'Othe
  - Le coût de renouvellement des équipements de la Zone d'Activités Economiques de Barberey Saint Sulpice
- **A APPROUVE** la modification du tableau des effectifs du personnel communal pour tenir compte d'un départ en retraite, de l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de 5 agents et de 5 avancements de grade
- **A APPROUVE** la modification du taux d'intérêt du prêt de 975 000 € devant être contracté pour la future maison médicale
- **A ADOPTE** le règlement du concours des Maisons Fleuries
- **A APPROUVE** l'implantation de 3 conteneurs de collecte textile de la Croix Rouge
- **A FIXE** les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019-2020
- **A APPROUVE** la modification du prix d'achat d'une partie de la parcelle AL n°24 (6000 €)
- **A CONSTATE** la désaffectation et approuvé le déclassement d'une partie de l'espace séparant la parcelle cadastrée AY n°88 de la rue Jean Arson, afin de le céder à un propriétaire riverain pour lui permettre d'adoucir la pente d'accès à son sous-sol

● **A DENOMME** « impasse Simone de Beauvoir » la voie desservant le lotissement « les Deux Haies » situé rue Paul Valéry

- **A APPROUVE** la modification du règlement intérieur des services péri et extra-scolaires pour instaurer des ateliers pendant la pause méridienne en remplacement des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)
- **A APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget communal 2019

## Séance du 8 juillet 2019

Le Conseil Municipal :

- **A APPROUVE** l'attribution d'une indemnité de conseil au comptable public responsable par intérim de la Trésorerie de Troyes Agglomération du 15 avril au 1<sup>er</sup> juillet 2019
- **A APPROUVE** l'achat de panneaux électoraux supplémentaires
- **A APPROUVE** l'extension de l'installation communale d'éclairage public chemin de la Chasse aux Loups
- **A APPROUVE** les prévisions d'investissement de la commission « Urbanisme, Bâtiments et Sécurité » nécessitant des compléments de crédits (réfection de la toiture du gymnase et aménagement d'un rond-point rue de la liberté)
- **A APPROUVE** l'acquisition pour partie de la parcelle AV n°377 dans le cadre de l'aménagement d'un marché couvert, au prix de 40 € le m<sup>2</sup>
- **A APPROUVE** la cession d'une partie de l'espace séparant la parcelle AY n°88 de la rue Jean Arson, au prix de 28 € le m<sup>2</sup>
- **A APPROUVE** l'acquisition de ventilateurs supplémentaires pour l'école élémentaire et l'accueil de loisirs élémentaire pour faire face aux périodes de forte chaleur
- **A APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget communal 2019

## Séance du 30 septembre 2019

Le Conseil Municipal :

- **A DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) des territoires de l'Aube arrêté le 20 mai 2019
- **A DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux propositions de modifications statutaires adoptées par l'assemblée générale du SDDEA
- **A ADOPTE** une motion souhaitant la stabilité de l'organisation territoriale de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie dans le cadre du projet de nouvelle réforme territoriale de l'énergie
- **A APPROUVE** le fonds de concours d'un montant de 343 834 € attribué par Troyes Champagne Métropole pour la création du Complexe Médical Pluridisciplinaire
- **A APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 861,45 à la société ENEDIS dans le cadre des travaux d'extension du réseau électrique rue Paul Valéry

- **A APPROUVE** la modification du tableau des effectifs du personnel communal en créant un poste d'ad-joint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe permettant l'avancement d'un agent communal
- **A AUTORISE** M. le Maire à solliciter des subventions de l'Etat, de Troyes Champagne Métropole et du Conseil Départemental pour des travaux au groupe scolaire (réfection des toilettes de l'école maternelle et climatisation des classes du groupe scolaire) et pour la réhabilitation de la Grange Laurent en salle polyvalente
- **A APPROUVE** l'extension de l'installation communale d'éclairage public rue Marcel Pagnol
- **A APPROUVE** l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité et le renforcement de l'installation communale d'éclairage public rue Victor Hugo et chemin des Mauberts
- **A APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AS n°155, 156 et 24 pour permettre l'élargissement de la rue Marcel Pagnol, au prix de 23 € le m<sup>2</sup>
- **A APPROUVE** l'acquisition de 3 enceintes bluetooth pour l'Accueil de Loisirs et le Club Ados
- **A APPROUVE** l'acquisition pour partie de la parcelle cadastrée AW n°146 au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, pour permettre la création d'une placette de retournement impasse route de Saint-Pouange
- **A ANNULE** les délibérations n°2019-008 et 2019-038 des 28 janvier et 27 mai 2019 et **A APPROUVE** la réalisation d'un contrat de prêt secteur public local d'un montant de 975 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation du Complexe Médical Pluridisciplinaire
- **A APPROUVE** les nouvelles propositions de la commission « Cadre de Vie, Affaires Sociales et Culturelles, Fêtes et Cérémonies » pour :
  - l'achat de blocs béton pour barrer l'accès aux parkings de la Technopole
  - l'achat d'une armoire frigorifique pour la salle Michel Ninetet les demandes de crédits complémentaires de la commission « Urbanisme, Bâtiments et Sécurité » :
  - pour le remplacement des menuiseries de la salle Michel Ninet
- **A APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget communal 2019

## Séance du 4 novembre 2019

### Le Conseil Municipal :

- **A APPROUVE** l'attribution d'une indemnité de conseil au nouveau comptable chargé des fonctions de receveur de la commune
- **A APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mutualisation de la Police Municipale passée entre les communes de Saint-Julien-Les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Pont-Sainte-Marie et Rosières-près-Troyes pour les années 2019 à 2021, pour tenir compte

de modifications relatives aux agents de la Police Municipale

- **A APPROUVE** la création d'un emploi de responsable de pôle technique à compter de janvier 2020 et d'un emploi d'agent des Services Techniques Municipaux en charge des bâtiments à compter du 1<sup>er</sup> février 2020
- **A APPROUVE** le maintien du régime indemnitaire des agents communaux dans les mêmes conditions que le traitement en cas de congé maladie ordinaire, de congé de longue maladie, de congé de longue durée et de congé de grave maladie
- **A APPROUVE** le remplacement du serveur informatique et de plusieurs postes informatiques de la Mairie suite à la fin du support des systèmes d'exploitation Windows 7 et Windows Server 2008/2008 R2 à compter du 14 janvier 2020
- **A APPROUVE** l'acquisition d'une armoire à clés communicante pour les Services Techniques Municipaux
- **A AUTORISE** l'inscription de crédits complémentaires pour l'abattage et l'élagage d'arbres
- **A APPROUVE** l'attribution des prix pour les participants au concours des maisons fleuries 2019
- **A APPROUVE** l'organisation d'un séjour en classe de neige pour les élèves de CM2 du 21 au 31 janvier 2020 et en a fixé les tarifs (165.50 € pour les Caillotins et 827.50 € pour les extérieurs)
- **A APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de 6 825 € à la société Enedis dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique chemin des Mauberts et rue Edgar Jougier
- **A APPROUVE** le remplacement des 2 aérateurs muraux hors service des réserves du restaurant scolaire
- **A FIXE** les tarifs de 2 nouveaux formats d'annonces pour l'insertion d'annonces publicitaires dans le bulletin d'informations municipales (Caillotin)
- **A APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget communal 2019
- **A APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe du Complexe Médical Pluridisciplinaire 2019
- **A CONSENTI** à la société RTE une servitude de passage souterrain sur des parcelles communales et sur la rue André Marie Ampère afin de permettre le déversement occasionnel des eaux pluviales du poste de transformation électrique dans un fossé

Retrouvez les dates de conseil municipal sur :

[www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr)

Rubrique vie municipale / le Conseil Municipal / Les séances du CM



## Le mot des Commissions

# ROSIÈRES COMMUNE FLEURIE

**Une nouvelle fois en 2019, notre commission a cherché à maintenir un cadre de vie agréable aux Caillotins, et a poursuivi ses efforts pour l'embellissement de notre commune.**

### LES RÉSULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, un concours des maisons et balcons fleuris a été organisé en 2019. Les récompenses ont été remises aux lauréats de ce concours le 27 novembre dernier. Chacun des participants s'est vu offrir un bon d'achat à utiliser chez les établissements Gionnet.

Nous leur adressons une nouvelle fois un grand merci. Par leurs efforts, ils ont contribué à l'embellissement de notre commune.

#### 1<sup>ère</sup> catégorie :

**Habitats individuels avec jardins ou cours visibles de la rue**

1<sup>er</sup> prix

- M. et Mme GRAVE Dany

2<sup>ème</sup> prix ex aequo

- Mme CORNET Pascale
- M. et Mme QUINTIN Denis
- Mme CHATRON Nathalie
- Mme MICHON Elisabeth

3<sup>ème</sup> prix ex aequo

- M. SIMON Christophe
- Mme CORNIAU Joëlle
- Mme BOUTRIGE Véronique
- M. et Mme POUPIER André
- Mme QUEMPEL Danielle

● M. et Mme BOULEZ Maurice

- M. ROLLOIS Daniel
- Mme STERNON Christa
- M. BEUGNOT Patrick
- M. et Mme VIGNE Michel
- M. LAMORLETTE Jean
- Mme BODNAR Thérèse
- M. OLLIER Aurélien
- Mme FINEZ Christelle
- M. et Mme CHANTOISEAU Alain
- M. MELINARD Lucien
- M. PAULET Jean-Marie
- Mme BAHU Pierrette

#### 2<sup>ème</sup> catégorie :

**Habitats individuels avec balcons, terrasses, façades ou fenêtres fleuris**

1<sup>er</sup> prix

- M. BRILLAT Prince

2<sup>ème</sup> prix ex aequo

- Mme RONDEAUX Jacqueline

● Mme GERVASONI Janine

3<sup>ème</sup> prix

- Mme PUTHOIS Christiane

#### 3<sup>ème</sup> catégorie :

**Balcons ou fenêtres fleuris d'habitats collectifs**

- Pas de lauréat

#### 4<sup>ème</sup> catégorie :

**Hôtels, chambres d'hôtes, auberges, restaurants fleuris**

1<sup>er</sup> prix

- Auberge de Jeunesse

2<sup>ème</sup> prix

- Résidence Pierre

#### 5<sup>ème</sup> catégorie :

**Commerces et entreprises fleuris**

1<sup>er</sup> prix

- Etablissements Derichebourg

#### 6<sup>ème</sup> catégorie :

**Etablissements scolaires et foyers d'accueil**

1<sup>er</sup> prix

- Le Rêve d'Aurore

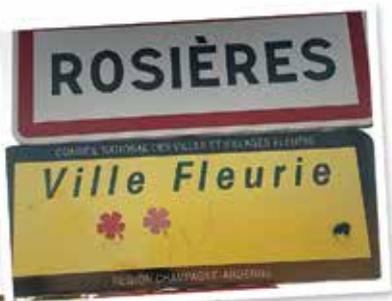
**Nous vous donnons rendez-vous au printemps 2020 pour le prochain concours des maisons et balcons fleuris, en espérant vous voir encore plus nombreux à y participer !**

**2 FLEURS AU CONCOURS RÉGIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS ET PREMIER PRIX ATTRIBUÉ PAR LE COMITÉ DE TOURISME DE LA RÉGION DE TROYES**

Une nouvelle fois, notre commune s'est vu récompensée pour la qualité de son fleurissement :

- Par le jury du concours régional des villes et villages fleuris, qui a décidé de lui maintenir une nouvelle fois la 2<sup>ème</sup> fleur obtenue en 2007.

- Par le comité de Tourisme de la région de Troyes qui l'a classée première dans la catégorie des communes de 3 000 à 10 000 habitants (sur un total de 25 communes).



Ces résultats sont le fruit du travail quotidien de l'ensemble du personnel des Services Techniques Municipaux, qui a planté, décoré et entretenu les massifs, vasques, et façade de la Mairie, et que nous remercions pour ses efforts.



## DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La reprise de l'entretien de la Technopole par la commune nous a conduit à investir dans l'achat de nouveaux matériels (tracteur, tondeuses de grande largeur, faucheuse, ...), que les Services Techniques Municipaux peuvent également utiliser sur l'ensemble du territoire. Ces nouvelles machines performantes leur permettent de réaliser un travail de qualité. Les compliments que nous recevons régulièrement sur l'entretien de la commune, et en particulier sur le secteur de la Technopole qui a bien changé en sont la preuve ! Le coût total de ce nouveau matériel s'élève à environ 96 000 €, pour lequel nous avons reçu un financement du Conseil Départemental.



*Légendes photos :*  
**01.** Les Services techniques avec le nouveau matériel  
**02.** Dans le secteur de la Technopole



## DE NOUVEAUX INSTRUMENTS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique prête des instruments aux élèves qui le souhaitent le temps de leur première année d'étude. Les instruments prêtés s'usent, et il convient de les renouveler au fur et à mesure des années. En 2019, nous avons ainsi fait l'acquisition de nouveaux instruments pour l'école de musique : un piano, un saxophone et 2 clarinettes, pour un montant de 7 427 €.

## LES AUTRES ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION EN 2019

- Le remplacement de matériel hors service pour l'entretien des espaces verts : tondeuses, taille-haies, ...,
- Le remplacement de bancs usagés par du mobilier PVC, qui ne nécessite pratiquement aucun entretien,
- L'entretien annuel du bois de la ZAC des Feuillates, le long de la voie verte (2,8 ha),



- Le fauchage des fossés (4 kms),
- L'élagage et l'abattage d'arbres malades (maladie des frênes : «*Chalara fraxinea*»).

## QUELQUES RAPPELS

### Entretien des haies

Avec l'automne, vous avez taillé vos haies mais il en reste beaucoup trop qui ne sont pas entretenues. Ainsi, elles cachent parfois la signalisation et peuvent être dangereuses lorsque les piétons sont dans l'obligation d'emprunter la chaussée. Pensez à les entretenir !



### Civisme animalier

Malgré de nombreux rappels et la présence de distributeurs de sacs, nous constatons que des déjections canines jonchent la Voie Verte et les trottoirs.



**Merci de penser aux semelles des promeneurs en ramassant les déjections de votre animal !**



Le mot des Commissions

# L'URBANISATION

La construction de résidences privées et de petits collectifs, à l'image de ce qui se crée entre les rues Victor Hugo et Marcel Pagnol, semble vouloir être abandonnée au profit de lotissements dont des projets se préparent actuellement entre les rues Victor Hugo et Parmentier.

Quant à la construction de pavillons, elle n'évolue pas si l'on en juge par le graphique ci-dessous.

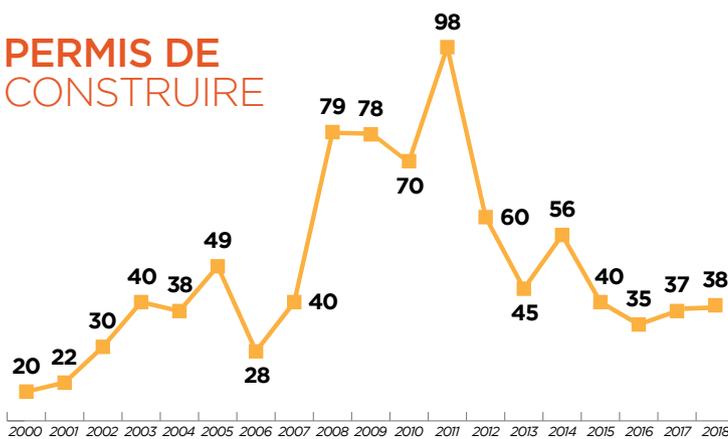
La future maison médicale, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SIABA, est maintenant bien avancée, puisqu'elle devrait accueillir praticiens et patients dès le 1er avril prochain.

Rappelons que ce bâtiment abritera des cellules médicales (médecins généraliste et spécialistes, sage-femme), mais aussi para-médicales (ostéopathes, pédicures-podologues, ...).

Les travaux de l'ESTP : à côté de l'UTT et de l'EPF, une nouvelle école d'ingénieurs est en construction : l'ESTP Antenne de Troyes. Ce bâtiment de 4 500 m<sup>2</sup> environ, en forme de vague, dont les travaux de construction sont supervisés par le Département, est financé par la Région, le Département et Troyes Champagne Métropole. Il devrait accueillir ses premiers étudiants fin 2020.



## PERMIS DE CONSTRUIRE



Légendes photos :  
 01. Les travaux de l'ESTP  
 02. Le projet de l'ESTP  
 03. La Maison médicale



# LES TRAVAUX 2019 DE LA COMMISSION

La Maison médicale

## Sont réalisés :

- la climatisation, la transformation de l'éclairage et la réfection des revêtements muraux des salles des mariages et du Conseil Municipal,



- la poursuite de la mise en place de leds,
- la pose d'une première tranche de climatiseurs dans certaines classes de l'école élémentaire mais aussi dans la salle des fêtes,
- le remplacement de transluces et la pose de VMC dans la salle de judo,

- la réfection des peintures extérieures de la Poste, du centre culturel et de la salle de musique,
- la réfection des revêtements muraux de la salle de restauration des enfants de la maternelle.



## Sont en cours :

- la rénovation des peintures extérieures de l'ancien local «pompiers» et son raccordement aux réseaux informatiques et de chauffage de la Mairie,

- la pose d'une clôture autour du terrain de l'ancien local «pompiers»,
- le remplacement des baies vitrées de la salle Michel Ninet,
- la participation financière de la commune au remplacement de l'éclairage public de la route d'Auxerre,
- l'éclairage du chemin de la Chasse aux Loups entre le parking mis à la disposition des étudiants et l'IUT,
- l'enfouissement des réseaux basse tension et l'éclairage du chemin des Mauberts,
- l'aménagement de la rue Marcel Pagnol.

**Pour la dernière fois, je souhaite aux lecteurs de cette revue municipale et au nom de mes collègues de la commission «Urbanisme, Bâtiments et Sécurité» une bonne et heureuse année 2020.**



Le mot des Commissions

# POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux de voirie suivis par la commission «Voirie et Patrimoine Routier», démarrés en septembre dernier et détaillés dans le livret distribué dans chaque foyer Caillotin, se poursuivent :

- La réfection des trottoirs endommagés par des racines d'arbres rue Pasteur,
- La création de surbaissés chemin du Bois Casal et rue Georges Seurat, destinés à faciliter l'accès des véhicules à ces voiries,
- La réfection des bordures, trottoirs et entrées charretières endommagés du lotissement Berthelin de Rosières,
- Les travaux de finition et de réfection de trottoirs rue Paul Valéry et rue Victor Hugo,
- La réfection de l'accès au parking des vestiaires foot, emprunté également par les utilisateurs des terrains de tennis,
- La réfection de la rue Amadis Jamyn,
- L'élargissement et la réfection du chemin piétonnier de la Chasse aux Loups (avec en parallèle sa

mise en lumière suivie par la commission Urbanisme),

- La réfection de l'impasse située entre le n° 26 et le n° 28 de la route de Saint Pouange.

### Les travaux de la RN 77

Les travaux d'aménagement des accotements (trottoirs et piste cyclable) de la RN 77 engagés par Troyes Champagne Métropole à la demande des 3 communes concernées (Saint-André-les-Vergers, Saint Germain et Rosières) avancent bien. Ces travaux devraient se poursuivre en 2020 avec la réfection de la couche de roulement par l'Etat.

Nous rappelons que tous les commerces sont ouverts et accessibles pendant la durée des travaux.

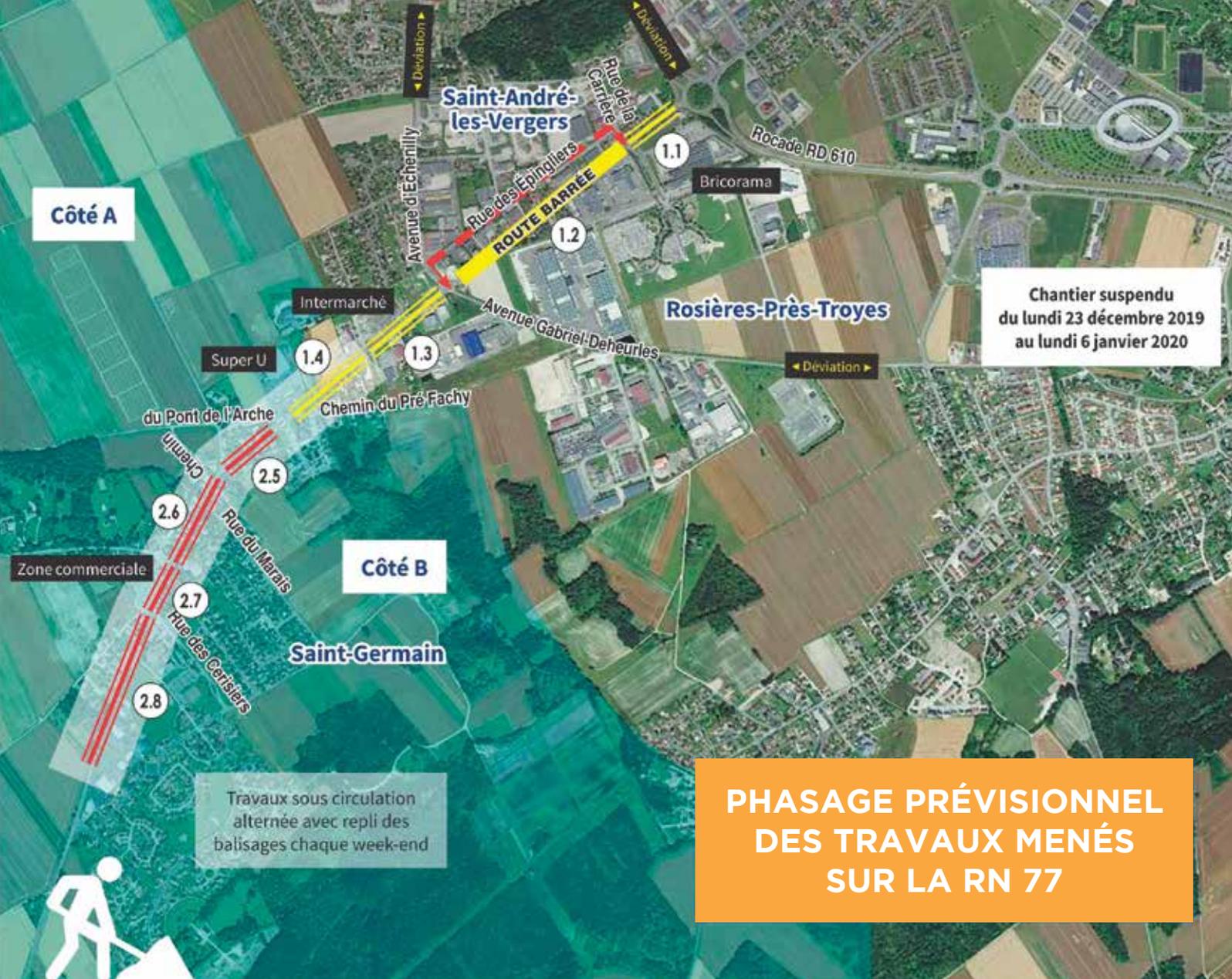
**L'ensemble des membres de la commission «Voirie et Patrimoine Routier» vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, et une très bonne année 2020 !**

## PROGRAMME VOIRIE 2019

Ce nouveau Programme Voirie, dont le coût s'élève à environ 650 000 € TTC, prévoit diverses réalisations détaillées dans ce livret. Il a une nouvelle fois pour objectif d'**améliorer les conditions de circulation** dans notre commune et d'**embellir le cadre de vie des Caillotins**. Conscients des désagréments que ces travaux pourront occasionner, nous vous assurons que la commune, en lien avec C3i, maître d'œuvre de ce Programme Voirie, et des entreprises EIFFAGE et GUINTOLI, mettra tout en œuvre pour qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions.

D'avance merci de votre compréhension.  
**Le Maire et le Conseil Municipal**





## PHASAGE PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX MENÉS SUR LA RN 77

### PARTIE 1

(Du rond-point de la rocade à Saint-André-les-Vergers au rond-point formé avec le chemin du Pont de l'Arche à Saint Germain)

#### TRONCONS 1.1 ET 1.2

Depuis le mardi 3 septembre 2019

##### ● Jusqu'au vendredi 11 octobre

Circulation en double sens (2 x 1 voie) entre le rond-point de la rocade et la rue de la Carrière à Saint-André-les-Vergers.

##### ● Jusqu'au vendredi 8 novembre

Route nationale barrée et circulation interdite (sauf riverains) entre la rue de la Carrière et l'avenue d'Echenilly à Saint-André-les-Vergers.

Déviations véhicules légers et poids lourds par les avenues d'Echenilly et Gabriel Deheurles. Accès aux commerces et entreprises via la rue des Epingliers à Saint-André-les-Vergers.

#### TRONCON 1.3

Du lundi 14 octobre au vendredi 6 décembre 2019

Circulation en double sens (2 x 1 voie) entre l'avenue d'Echenilly à Saint-André-les-Vergers et la sortie du parking de l'Intermarché de Rosières-près-Troyes.

#### TRONCON 1.4

Du lundi 9 décembre 2019 au lundi 16 mars 2020

Circulation alternée entre la sortie du parking de l'Intermarché de Rosières-près-Troyes et le rond-point formé avec le débouché du chemin du Pont de l'Arche à Saint Germain.

### PARTIE 2

(Du rond-point formé avec le chemin du Pont de l'Arche à Saint Germain jusqu'à la sortie de la commune)

**Travaux en chantier glissant côté Mairie (côté B) puis côté église en circulation alternée avec repli des balisages chaque week-end.**

#### TRONCON 2.5

Du rond-point au débouché du chemin du Pont de l'Arche à Saint Germain (côté B déjà réalisé).

**Du jeudi 7 novembre au vendredi 29 novembre 2019 - Côté A**

#### TRONCON 2.6

Du chemin du Pont de l'Arche à la route de Lépine (D141) à Saint Germain

**Jusqu'au mercredi 9 octobre 2019 Côté B**

**Du lundi 2 décembre 2019 au mardi 14 janvier 2020 Côté A**

#### TRONCON 2.7

De la route de Lépine (D 141) à la rue des Cerisiers à Saint Germain

**Du jeudi 10 octobre au mercredi 6 novembre 2019 Côté B**

**Du mercredi 15 janvier au lundi 11 février 2020 Côté A**

#### TRONCON 2.8

De la rue des Cerisiers à la sortie de la commune de Saint Germain

**Du mardi 12 février au vendredi 6 mars 2020 Côté B**

**Du lundi 9 mars au jeudi 11 avril 2020 Côté A**



Le mot des Commissions

# ÉCOLE MATERNELLE

Pendant les grandes vacances, les travaux de réfection totale des anciens sanitaires de l'école maternelle ont pu être effectués. Ce fut un chantier de grande envergure qui a contraint l'Accueil de Loisirs de juillet à être transféré dans 2 salles de classes à l'opposé du chantier. Ainsi, les enfants ont pu profiter pleinement de leurs activités d'été en toute sécurité. Nous remercions les services techniques municipaux qui ont déménagé et réemménagé les 2 classes concernées. Nous remercions également le personnel communal chargé de l'entretien qui a dû faire face à un important nettoyage supplémentaire.

Le résultat final est satisfaisant et les enfants apprécient cet endroit fonctionnel et coloré. Le réaménagement de cet espace nous a permis d'adapter un wc aux normes PMR (personne à mobilité réduite) pouvant recevoir un siège réhaussé, amovible, conçu pour un enfant en situation de mobilité réduite.

## VIDÉO PROJECTEUR

Dans l'objectif d'équiper toutes les classes en vidéo projecteur avec tableau tactile, nous avons fait installer ce matériel dans une 4<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle.

C'est un outil de travail apprécié des enseignantes, qui ont investi dans des logiciels éducatifs et attractifs pour les enfants.



Anciens sanitaires des filles



Anciens sanitaires des garçons



Nouveaux sanitaires filles



Nouveaux sanitaires garçons

# ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

**F**ini le scotch et les punaises pour accrocher les travaux des enfants dans les couloirs de l'école élémentaire. Nous avons enfin installé des réglettes esthétiques et fonctionnelles permettant un affichage pratique des dessins à proximité des classes.

Cette année encore, les élèves de CM2 partiront en classe de neige au Chalet les Moineaux à BELLEVAUX (Haute Savoie) du 21 au 31 Janvier 2020. C'est un séjour très apprécié des enfants qui pour la plupart découvrent le ski et la vie en collectivité.



Réglettes : affichage couloir

## RESTAURANT SCOLAIRE

**N**ous constatons une augmentation des effectifs de la restauration scolaire, qui justifie pleinement la décision prise en septembre 2016 par le Conseil Municipal de mettre en place 2 services pour accueillir les

enfants. Certains équipements de la cuisine ont dû être remplacés : lave-vaisselle, friteuse. La salle de restauration pour les petite et moyenne sections de la maternelle, située à l'étage de la salle des fêtes, a été entièrement repeinte, et des panneaux de protection

ont été posés aux murs à hauteur des tables pour un entretien plus facile. C'est une pièce colorée et agréable.

Les enfants de grande section de maternelle déjeunent au rez-de-chaussée dans une aile de la grande salle.

Restauration scolaire maternelle : salle rez-de-chaussée



Restauration scolaire maternelle : salle étage



Les membres de la commission vie scolaire se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2020.



## Le mot des Commissions

# L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES

Cette année encore, les enfants ont répondu présents aux nombreuses activités proposées par les animateurs de l'accueil de loisirs. Pour certains, ce fut la première expérience, pas toujours évidente, mais l'appréhension laisse vite place au moment de plaisir et d'amusement.

Il n'y a pas que les températures qui ont été élevées cette année, puisque nous avons accueilli encore davantage d'enfants de 3 à 12 ans par rapport aux années précédentes.

Cet été, l'accueil de loisirs et son équipe d'animateurs ont proposé des activités nouvelles et variées autour du thème : «les moyens de locomotion au fil du temps».

Diverses sorties ont également été proposées aux enfants : équitation à la ferme, aqua Park à Mesnil St Père, accrobranche, vélo, baignade ainsi que des activités manuelles, artistiques, culturelles et sportives. Pour clôturer l'accueil de loisirs, une grande fête a été organisée avec au programme : kermesse, exposition des œuvres des enfants, jeux et structure gonflable.

Comme chaque année, un séjour a été organisé pour les 6-12 ans, au gîte de Mery Sur Seine, pour une durée de 5 jours. Entourés d'animaux qu'ils ont pu approcher de près et nourrir, les enfants se sont aussi essayés à l'équitation et au canoë. Ils ont

également découvert diverses activités, manuelles, sportives et ont participé à des veillées.

L'accueil de loisirs des mercredis n'est pas en reste. Des activités y sont organisées en nombre et chaque enfant y participe suivant son affinité.

L'accueil de loisirs reste un endroit où les jeunes doivent trouver leur place, les heures de loisirs proposées aux enfants sont une détente totale correspondant à l'esprit des vacances.



## LE CLUB ADOS

Le club ados, encore cette année, a proposé de nombreuses activités, et nous sommes heureux de constater une augmentation de la fréquentation.

Les jeunes y viennent pour partager ensemble des moments inoubliables de leurs vacances : aqua park à Mesnil st Père, foot indoor3, soirée burger, soirée crêpes, équitation, laser game, stage hip hop avec un spectacle réalisé par nos jeunes, piscine, Nigloland...

A la demande des jeunes, le séjour organisé aux vacances d'été est passé de 3 à 5 jours, et 15 jeunes ont découvert la Presqu'île de Champaubert, en bordure directe du lac du Der. Nos jeunes ont séjourné dans des mobilhomes tout confort dans un camping des plus agréables. Durant ce séjour, les jeunes se sont initiés au dragon boat, au paddle, à l'accrobranche, au VTT... et pour clôturer leur séjour, une veillée nocturne à la plage avec chants et danses a fait leur bonheur.



**La commission «Accueil de Loisirs et Jeunesse» se joint à moi pour vous souhaiter à toute votre famille ainsi qu'à vos proches d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne année 2020.**

# UNE JEUNE CAILLOTINE PRIMÉE AU CONCOURS D'ÉCRITURE DE CONTE PRIX WILHELM ET JACOB GRIMM



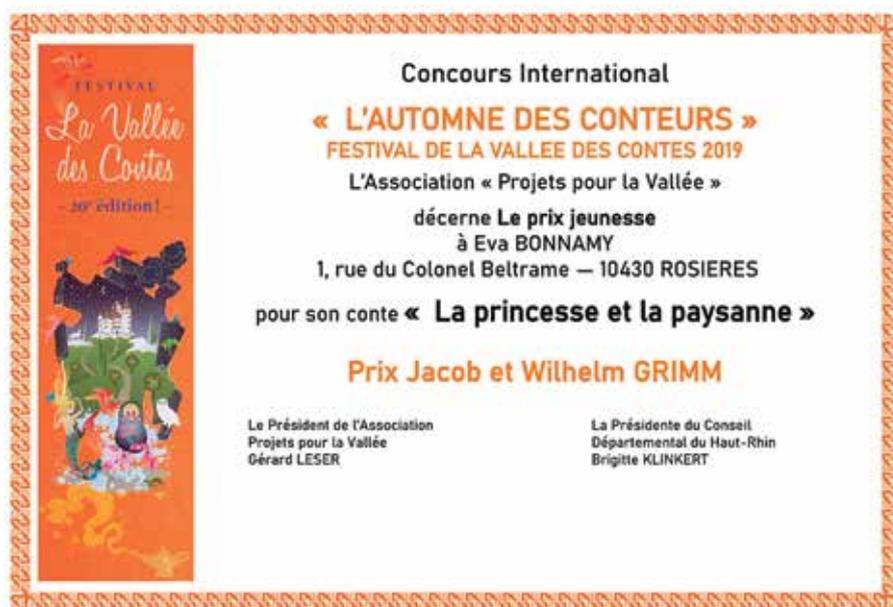
Eva est née en 2006. Elle est en classe de 4<sup>ème</sup> dans un collège de l'Aube.

Elle aime : chanter, danser, dessiner des mangas, le théâtre, écrire, surtout écrire... Plus tard, elle aimerait être journaliste à l'étranger ou pourquoi pas écrivaine.

**A** l'occasion de son 20<sup>ème</sup> anniversaire, le festival «La Vallée des Contes», qui a lieu chaque année en octobre à Munster (68 Haut-Rhin), a proposé pour la première fois un concours international d'écriture de contes « L'Automne des conteurs ». De nombreux textes nous sont parvenus de France (participants issus de 21 départements) et de Belgique. Le jury a décerné à l'unanimité le prix de la catégorie jeunesse «Jacob et Wilhelm Grimm» à Eva Bonnamy pour son conte «La princesse et la paysanne».

**Nous vous laissons découvrir son conte :  
« La princesse et la paysanne ».**

*Il était une fois, une princesse nommée Lana, elle était très belle. Tellement belle que tous les princes voulaient l'épouser, malheureusement celle-ci avait un cœur de pierre. Non loin du château, il y avait un petit village où vivait une paysanne du nom d'Elisabeth. Contrairement à Lana, elle était hideuse mais avait un grand cœur. Un jour, la princesse apprit une merveilleuse nouvelle, elle allait se fiancer au prince du royaume voisin, celui qu'elle aimait depuis tant d'années! Pour fêter cela, elle décida d'aller distribuer du pain aux paysans du village, mais elle voulut donner plus ou moins de pain aux paysans en fonction de leur beauté. Une fois au village, tous les paysans formèrent une file indienne et se présentèrent un à un à la princesse, espérant recevoir un généreux morceau. Vint le tour d'Elisabeth. Celle-ci tendit les mains pour recevoir un morceau de pain, mais la princesse éclata de rire: «Tu crois sincèrement que tu mérites un morceau de pain? Tu es tellement laide que je ne t'en donnerai même pas une miette ! s'exclama-t-elle méchamment. -Je vous en prie Princesse, ne soyez pas si cruelle, supplia la paysanne.» Lana ne céda pas et refusa une nouvelle fois de donner du*



*pain à la pauvre Elisabeth qui partit en pleurant, blessée et désespérée devant tant de méchanceté. Une vieille grand-mère, qui observait la scène de loin, s'approcha de la princesse: «toi qui a été égoïste envers cette pauvre enfant, je te maudis» dit la grand-mère. Lana n'eut pas le temps de riposter que son visage s'était changé en celui d'un crapaud. Tous les paysans s'écartèrent d'elle dans un cri de terreur. La princesse, ne s'étant rendue compte de rien, décida de rentrer au château mais elle remarqua bien vite que son visage avait changé car le prince, repoussé par tant de laideur, refusa de l'épouser. Elle se précipita vers un miroir et découvrit ce qui était désormais son apparence. La princesse décida donc de retrouver la vieille dame qui l'avait maudite afin de redevenir ce qu'elle était avant. Elle retourna au village et la chercha, en vain. La princesse demanda à plusieurs villageois s'ils l'avaient vue mais ceux-ci lui répondaient sèchement en détournant le regard: «Je ne parle pas aux personnes laides! -Passez votre chemin!» En fin de journée, alors qu'elle se reposait au bord*

*d'un puits, désespérée, elle vit une petite paysanne hideuse, la princesse la reconnut de suite: C'était la personne à qui elle avait refusé du pain avant que la grand-mère ne la maudisse. «Ah! Ma bonne fille si j'avais su à quel point les gens étaient horribles avec les personnes comme vous, je vous aurais volontiers donné du pain ! Mais que voulez-vous, j'étais idiot et méchante à l'époque... Soupira-t-elle sincèrement, les yeux emplis de larmes.» A peine eut-elle prononcé ces mots que son visage avait retrouvé toute sa beauté d'autrefois. «Il me semble que vous avez compris la leçon Princesse, je vous rends donc votre beauté! S'exclama la paysanne en souriant.» A ces mots, la princesse s'approcha du puits et regarda son reflet dans l'eau. Quelle ne fut pas sa surprise! Son visage! Elle s'écria folle de joie: «Mon Dieu! Mais est-ce de la magie?! Ou bien, était-ce le seul moyen pour me faire comprendre ma méchanceté et ma bêtise?» Suite à cette mésaventure, Lana se jura de ne plus jamais juger les gens sur leur physique et devint une princesse juste et bonne, aimée par tous ses sujets.*



## Le mot des Commissions

# LE SITE INTERNET

### LE SITE INTERNET [commune-rosieres10.fr](http://commune-rosieres10.fr) DE PLUS EN PLUS CONSULTE

Le site internet de la commune, mis en ligne en 2016, est un véritable outil d'information et d'échanges entre les Caillotins, l'équipe municipale et les services municipaux.

Informer, renseigner, mais aussi dématérialiser progressivement certains services offerts aux Caillotins, tels étaient les objectifs de la commission «Nouvelles Technologies d'Information et de Communication» qui a conduit l'élaboration de ce site. Cet objectif nous semble aujourd'hui atteint, puisque vous êtes de plus en plus nombreux à le consulter. Ainsi, de janvier à fin novembre 2019, plus de 20 000 personnes ont accédé à notre site, et ont pu y consulter plus de 78 000 pages. Si ce n'est pas déjà le cas, n'hésitez pas à l'utiliser pour vous informer sur l'actualité de notre commune, mais aussi pour y trouver beaucoup d'informations sur la vie municipale, la vie associative, les démarches administratives, ... et des réponses à vos éventuelles interrogations.



### Annuaire des entreprises

Les entreprises qui souhaitent figurer dans l'annuaire des entreprises sont invitées à remplir le formulaire en ligne

## LE POINT SUR LA FIBRE

**L'ensemble de l'agglomération troyenne\* sera raccordé à la fibre optique d'ici fin 2020. Point d'étape sur le déploiement, au niveau local, de cette technologie 60 fois plus rapide que l'ADSL.**

La fibre optique est un fil de verre qui conduit la lumière. Le signal lumineux, injecté dans la fibre, est capable de transporter de grandes quantités de données à des débits très élevés, sur plusieurs centaines, voire milliers de km. La fibre optique peut acheminer des débits descendants (en téléchargement) jusqu'à 60 fois plus rapides que le réseau actuel en cuivre (technologie ADSL) ! Ceci permet de répondre aux usages et besoins croissants des utilisateurs : télévision en Ultra Haute-Définition, jeux-vidéos en réseau, téléchargement ultra-rapide de données ou encore streaming et Vidéo à la Demande (VOD), le tout pour plusieurs utilisateurs en même temps.

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, l'agglomération troyenne fait partie des zones dites AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), dans lesquelles un opérateur

s'engage à déployer la fibre pour l'ensemble des fournisseurs d'accès internet (FAI). A ce titre c'est Orange qui s'est engagé à déployer la fibre optique sur ses fonds propres pour l'ensemble des foyers et locaux professionnels de Troyes Champagne Métropole (périmètre 2012\*), soit 75 000 logements répartis sur 14 communes. Les zones AMII représentent 60% des logements en France.

### Où en est-on à Rosières près Troyes ?

Sur la commune 82 % des foyers (1616 logements) peuvent souscrire à une offre fibre optique auprès de leur Fournisseur d'Accès Internet (FAI), c'est-à-dire que leur domicile (immeuble ou maison individuelle) est bien raccordable au réseau fibre. Le raccordement final depuis le point de branchement jusque dans le logement (ou l'entreprise) est réalisé au moment de la mise en service d'accès fibre optique par le FAI. Fin 2020, c'est la quasi-totalité de la commune de Rosières (et l'ensemble des zones AMII de Troyes Champagne Métropole\*) qui sera couverte par ce réseau, hors difficultés techniques particulières et refus de tiers.

### Comment la Fibre est-elle déployée par Orange ?

Après une phase d'études pour cartographier le réseau actuel, la fibre

optique est d'abord déployée dans les rues où les armoires sont implantées. La fibre est ensuite installée pour les maisons individuelles et dans les immeubles, à l'aide de points de branchements. Il est recommandé aux propriétaires de logements individuels d'accepter la demande d'installation de points de branchement, dans le cas où ils seraient sollicités, pour permettre le déploiement de la fibre dans leur quartier.

### Comment raccorder mon domicile à la fibre ?

1. Je consulte la carte interactive sur [reseaux.orange.fr](http://reseaux.orange.fr) pour savoir si mon domicile ou entreprise est déjà éligible à la fibre.
2. Si tel est le cas, je contacte mon Fournisseur d'Accès Internet (FAI) pour lui dire que je souhaite bénéficier d'une offre fibre optique (les FAI n'informent pas systématiquement leurs clients qu'ils peuvent y souscrire).
3. Une fois l'offre choisie, je prends rendez-vous avec mon FAI pour faire le raccord avec l'installation d'une prise optique par un technicien (compter environ 1/2 journée).

\* Bréviandes, Buchères, La Chapelle-Saint-Luc, La Rivière-de-Corps, Les Noës-près-Troyes, Pont-Sainte-Marie, Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Saint-Germain, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Léger-près-Troyes, Saint-Parres-aux-Tertres, Sainte-Savine et Troyes.  
FAI : Fournisseur d'Accès Internet - Source : Orange



## Le mot des Commissions

# BILAN ET PERSPECTIVES

**C**e Caillotin de fin d'année est un peu particulier, puisque c'est le dernier du mandat en cours.

De ce fait, pour les travaux de 2020, même si notre commission a travaillé sur des projets, il appartiendra au nouveau Conseil de les valider ou pas.

Concernant l'arrosage automatique du nouveau terrain de foot d'honneur, il est confirmé que le puits actuel qui n'a pas un débit suffisant, ne le permet pas. Il a donc été retenu d'enterrer une cuve tampon, de plusieurs milliers de litres qui permettra cet arrosage, sachant que cette réserve sera alimentée au fur et à mesure par le puits existant. A noter que dans l'attente de la finalisation de ces travaux, qui incluront de refaire complètement toute la pelouse, une opération d'amélioration de la pelouse actuelle et de sa planimétrie a été effectuée courant octobre.

En 2019, le Conseil Municipal a acté de refaire complètement l'ancien terrain de tennis extérieur. Le grillage sera également remis à neuf, tout comme le filet et ses supports. Il sera opérationnel pour la nouvelle saison sportive. Les bancs des 2 terrains extérieurs seront également remplacés.



Pendant les vacances de Noël, il est prévu de nettoyer et de désinfecter les tatamis utilisés principalement par les sections judo et G.V. du Rosières Omni Sports, ainsi que par les écoles et l'accueil de loisirs. Cette année, la commission sports a travaillé sur la finalisation de l'arrosage automatique du terrain d'honneur, et l'éclairage d'une partie de la parcelle située juste derrière les vestiaires foot. La section foot utilise cette surface en journée, de manière à ménager les 2 terrains existants. Par contre, en automne et en hiver, avec la nuit qui arrive de bonne heure, ce n'est pas possible. Or, c'est une période où avec la pluie et le gel, les terrains souffrent beaucoup, aussi nous pensons que cet éclairage serait bien utile.

**En 2019, le Conseil Municipal a acté de refaire complètement l'ancien terrain de tennis extérieur.**

Je profite de ce Caillotin pour remercier les membres de ma commission qui se sont fortement impliqués lors de nos journées de travail, avec un petit clin d'oeil tout particulier à Michel HUMBERT et Marc COMELLI, avec qui j'aurai collaboré au niveau de cette commission pendant 19 ans à la fin de ce mandat. Merci également à Emmanuelle SAINT-DIZIER SIMON et à Didier GOUTTERMANN pour leur aide lors de nos réunions.

Pour cette année 2020 qui arrive, tous les membres de ma commission et moi-même vous souhaitons beaucoup de bonheur et de réussite dans les démarches que vous entreprendrez.



## ● FOCUS SUR... LES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

**Vous les rencontrez ou les croisez régulièrement dans leurs fonctions... Les agents des services techniques municipaux ont pour mission principale de maintenir quotidiennement un cadre de vie agréable aux Caillotins.**

### Qui sont-ils ?

Le service se compose d'un chef de service, d'un responsable des espaces verts et de sept agents polyvalents.



**Didier GOUTTERMANN**  
*Responsable des services techniques municipaux*



**Eric STORDEUR**  
*Responsable espaces verts*



**Jérôme  
GOND**



**Fabrice  
LAMOTTE**



**Patrick  
LIONNET**



**Patrice  
POUHEIR**



**Quentin  
RAYMOND**



**Olivier  
WYTYNCK**



**Richard  
ZEDAM**

### Que font-ils ?

**Ces agents ont pour principales missions :**

- **l'aménagement et l'entretien des espaces verts** (création de massifs, fleurissement, taille, tonte, dés-herbage, ramassage des feuilles, arrosage, ...),
- le maintien de **la propreté** sur le domaine public (ramassage des déchets sur l'ensemble de la commune),
- la **pose et l'entretien du mobilier urbain**,
- la **maintenance des bâtiments communaux** (mairie, écoles, centre culturel, gymnase et équipements sportifs, salle des fêtes, ...),
- **l'appui technique et logistique à l'organisation de manifestations** communales ou associatives,
- la **planification** et la **gestion des travaux** votés par le Conseil Municipal,
- le **déneigement** et le **salage** des voies communales en période hivernale,
- la pose et la dépose des **illuminations de Noël**,
- **différentes interventions urgentes**, notamment suite à des intempéries (chute d'arbres, ...) ou des accidents de la route.



## Où ?

Si les ateliers municipaux et le bureau du responsable des services techniques municipaux sont installés depuis de nombreuses années dans le bâtiment jouxtant le gymnase, derrière la Mairie, et les vestiaires des agents en Mairie, ces lieux sont aujourd'hui devenus trop exigus.

Le SDIS nous ayant restitué l'ancienne caserne des pompiers dans le cadre du nouveau schéma départemental d'organisation des secours, le Conseil Municipal a décidé de mettre ce bâtiment communal à disposition des services techniques municipaux. Il devrait à terme accueillir :

- les vestiaires des agents des services techniques municipaux,
- le bureau du responsable des services techniques municipaux,
- une salle de réunion,
- des véhicules et du stockage de matériel.

Quelques travaux (raccordement aux réseaux informatique et de chauffage de la Mairie, clôture,...) sont actuellement en cours de réalisation pour ce projet, qui devrait se concrétiser courant 2020.

## REPRISE DE L'ENTRETIEN DE LA TECHNOPOLE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Conseil Départemental de l'Aube a confié à notre commune l'entretien des espaces verts, des parkings et de l'éclairage public de la Technopole. Pour assurer la remise en état du site, 2 agents contractuels sont venus prêter main forte à l'équipe jusqu'en septembre et un agent fonctionnaire, Quentin RAYMOND a été recruté en cours d'année pour faire face à la charge de travail supplémentaire d'entretien à venir.

## LES STM EN CHIFFRES C'EST...

- Environ **21 km** de voirie communale à entretenir
- **23,5 hectares** de zone à tondre, dont 13 hectares pour le secteur de la Technopole
- **14,5 hectares** de zone à faucher, dont 11 hectares pour le secteur de la Technopole
- **540 m<sup>3</sup>** de déchets verts coupés et broyés depuis le début de l'année dont 500 m<sup>3</sup> uniquement pour la Technopole.

## CONTACT

**M. Didier GOUTTERMANN,**  
*Responsable des Services  
Techniques Municipaux*

**03.25.82.48.00**

# HIVER 2019-2020 : QUELQUES RAPPELS ET INFORMATIONS UTILES

## Un suivi des plus fragiles

Comme c'est déjà le cas en période de canicule, le registre recensant les personnes à risque nous permet, en situation de grand froid (température inférieure à - 18° C), d'organiser une prise en charge personnalisée et adaptée. Sont concernées : les personnes de plus de 65 ans, de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, et les personnes adultes handicapées sous certaines conditions.

N'hésitez pas, si ce n'est pas déjà le cas, à vous faire inscrire ou à inscrire l'un de vos proches sur ce registre.

## Un numéro d'urgence pour les sans-abri

Les conditions climatiques extrêmes augmentent les facteurs de risque pour les personnes sans abri. Si vous rencontrez une personne en difficulté dans la rue, n'hésitez pas à appeler le SAMU social au 115, joignable 24h/24.

## Attention au risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Première cause de mortalité par gaz toxique en France, les intoxications accidentelles au monoxyde de carbone sont dues à la combustion incomplète des moteurs thermiques et des appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisson. La particularité de ce gaz est d'être parfaitement inodore, ce qui le rend très difficilement détectable.

A taux faible, on observe des maux

de tête, vertiges, engourdissements, nausées et vomissements. A taux plus élevé, la victime perd connaissance, peut tomber dans le coma et risquer la mort.

Ces intoxications, qui peuvent entraîner des séquelles à vie (principalement neurologiques ou cardiaques), peuvent être évitées en appliquant quelques principes élémentaires de précaution :

- ne pas utiliser d'appareils non destinés au chauffage pour se chauffer (four à gaz, brasero, ...),
- n'utiliser les appareils de chauffage d'appoint que par intermit-

tence et dans des locaux aérés,

- ne pas obstruer les aérations de l'habitat, même par grand froid et aérer quotidiennement les habitations,

- confier l'entretien et l'installation des appareils de combustion à des professionnels,
- nettoyer régulièrement les brûleurs des cuisinières à gaz et faire ramoner une fois par an les conduits d'évacuation et cheminées,
- ne pas faire fonctionner un moteur thermique (véhicule, groupe électrogène) dans un local clos.



## TRAITEMENT DES ROUTES ET DES TROTTOIRS EN CAS DE NEIGE ET DE VERGLAS

● Comme chaque année, les services techniques municipaux sont mobilisés pendant toute la période hivernale pour rendre praticables les voies communales en cas de neige et de verglas.

Une priorité est donnée aux cours et aux abords des écoles, mais aussi aux équipements publics, et aux axes principaux, notamment ceux empruntés par les transports en commun.

Un pré-salage est organisé dès que la météo annonce de la neige, suivi si nécessaire d'un salage et/ou d'un passage de lame.

Les agents traitent l'ensemble de la commune à l'aide d'un camion équipé d'une saleuse et d'un tracteur équipé d'une lame.

● En période de neige ou de verglas, un trottoir non entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons.

Un arrêté municipal invite chaque riverain (particulier ou autre, propriétaire ou locataire) à dégager suffisamment la neige pour permettre à deux piétons de se croiser devant chez lui.

En cas de verglas, il conviendra à chaque riverain d'y mettre du sable ou du sel.

## S'INFORMER SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION HIVERNALES

Les chutes de neige ou le verglas peuvent entraîner des difficultés de circulation. Si vous devez prendre la route, vous pouvez obtenir des informations sur l'évolution de la situation météorologique et sur les conditions de circulation :

### sur l'évaluation de la situation météorologique :

- sur le site internet de Météo-France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- en contactant le **05 67 22 95 00** (bulletin de suivi de vigilance édité par Météo France)
- en contactant un opérateur météo de votre choix

### sur les conditions de circulation :

- sur le site internet [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)
- pour toute information sur le réseau routier départemental, sur le site internet du Conseil départemental de l'Aube : <https://inforoutes.aube.fr/publication.html>, ou en composant le numéro vert **0800 12 10 10** (transports scolaires ou état des routes).

## CAPTURE ET GARDE DES CHATS ET CHIENS ERRANTS

Les communes ont l'obligation légale de mettre un terme à la divagation des chats et chiens, à laquelle elles sont régulièrement confrontées.

La difficulté réside en particulier dans la capture de ces animaux le soir, le week-end et les jours fériés. C'est pourquoi notre commune a décidé d'adhérer au service commun créé par Troyes Champagne Métropole dès sa création en janvier 2019.

Ce service, géré par un prestataire privé, est disponible 7 jours sur 7, 24h/24.

### Il a en charge :

- la capture,
- le transport,
- la garde de l'animal (fourrière),
- l'identification et la prise de contact avec le propriétaire de l'animal.



### Si l'animal n'est pas récupéré par son maître dans les délais légaux de garde (8 jours) :

- il sera pucé (si ce n'est pas déjà le cas, l'identification étant obligatoire), pour ne plus être considéré comme errant,
- les chiens seront confiés à un refuge,

- les chats seront stérilisés et remis sur leur site de capture d'origine.

### Si vous trouvez un chat ou un chien errant :

- en journée, merci de le signaler en mairie
- le soir, le week-end et les jours fériés, contactez la police nationale qui alertera l'élu de permanence.

Ce service commun est financé par les cotisations des communes adhérentes (0,50 € par habitant), mais aussi par les propriétaires d'animaux (forfait de 50 €, et 15 € de garde par jour dans la limite de 8 jours, puis 2 € par jour au-delà).

**Pour la sécurité de tous, soyez vigilants, merci de veiller à ce que vos animaux de compagnie ne s'échappent pas.**

# L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET LE GRAND ORCHESTRE D'HARMONIE

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE

### L'ÉCOLE DE MUSIQUE EN QUELQUES CHIFFRES :

#### 1 directeur et 9 professeurs :

- Alain THIERY, directeur de l'école de musique et formation musicale,
- Olivier BOUTET, flûte,
- Stéphanie COITEUX, piano, éveil musical et formation musicale,
- Jean-Luc HENRION, saxophone,
- Michaël HENRION, saxophone,
- Nicolas KOLUDZKI, percussions et batterie,
- Yann LAVOCAT, cornet, trompette et classes d'orchestre,
- Patrice MILLET, trombone,
- Sophie RENAUDOT, clarinette et formation musicale,
- Jean-Marc WAGNER, clarinette.

#### Instruments enseignés :

- clarinette,
- batterie,
- percussions,
- piano,
- flûte,
- trompette,
- cornet,
- cor,
- trombone,
- tuba,
- saxophone alto,
- saxophone ténor,
- saxophone baryton

#### Plus de 100 élèves inscrits pour cette année scolaire dont :

- 10 en éveil musical (à partir de 5 ans)
- 74 en formation musicale (à partir de 7 ans)
- 89 en formation instrumentale (à partir de 7 ans)
- 56 filles et 45 garçons
- 24 élèves musiciens au Grand Orchestre d'Harmonie (à partir de 11 ans)

#### Activité des élèves :

- cours de formation musicale,
- cours instrumentaux,
- répétitions d'orchestre,
- auditions,
- concerts,
- examens de fin d'année scolaire,
- soirée des élèves avec mini-concert et remise de diplômes



### LES CLASSES D'ORCHESTRE :

32 élèves participent à l'une des 4 classes d'orchestre, dès la 2<sup>ème</sup> année d'instrument, et préparent ainsi leur intégration au sein du Grand Orchestre d'Harmonie.

### LE PLANNING DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE POUR 2020 :

#### 1. Auditions publiques des élèves

Lieu : école de musique

- Mardi 28/01/2020 à 19 h : Classe de piano
- Mardi 11/02/2020 à 19 h : Classes de trompette, de trombone et de saxophone
- Jeudi 13/02/2020 à 19 h : Classes de clarinette
- Jeudi 19/03/2020 à 19 h : Classes de flûte et de percussions

#### 2. Examens de fin d'année scolaire : (hors public)

Lieu : école de musique

- Mardi 24/03/2020 à 18 h : Classe de piano
- Mardi 7/04/2020 à 18 h : Classes de saxophone
- Mardi 12/05/2020 à 18 h : Classes de trompette et de trombone
- Jeudi 14/05/2020 à 18 h : Classes de clarinette
- Jeudi 28/05/2020 à 18 h : Classe de percussions
- Samedi 30/05/2020 à 15 h : Classe de flûte

#### 3. Réinscriptions des anciens élèves

Lieu : école de musique

- Mercredi 27 mai 2020 de 16 h à 18 h
- Vendredi 29 mai 2020 de 16 h à 18 h.

#### 4. Inscriptions des nouveaux élèves

Lieu : école de musique

- Mercredis 10, 17, 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2020 de 16 h à 18 h
- Vendredis 12, 19 et 26 juin 2020 de 16 h à 18 h.

#### 5. Soirée des élèves, mini-concert et remise des diplômes

Lieu : salle des fêtes de Rosières

- Mercredi 24 juin 2020 à 19 h.

#### 6. Réunion parents-professeurs pour l'organisation de l'année scolaire 2020/2021

Lieu : salle des fêtes de Rosières

- Lundi 7 septembre 2020 à 19 h.

## LE GRAND ORCHESTRE D'HARMONIE

### LES CONCERTS DU GRAND ORCHESTRE D'HARMONIE :

Chaque année, le Grand Orchestre d'Harmonie de Rosières, dirigé par Alain THIERY, donne 2 concerts à la salle des fêtes de Rosières : le 1<sup>er</sup> samedi de juin et le dernier samedi de novembre.

Chaque concert est l'occasion de présenter un programme musical varié : musique de jazz, moderne, classique, de variété, mais aussi des prestations avec solistes : professeurs et élèves issus de l'école de musique ou musiciens professionnels extérieurs.

### 2000-2020 : 20<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DU GRAND ORCHESTRE D'HARMONIE :

Le **samedi 6 juin 2020**, à 20h30, salle des fêtes de Rosières, l'Orchestre d'Harmonie fêtera son 20<sup>ème</sup> anniversaire.

Depuis son 1<sup>er</sup> concert, le 13 mai 2000, 254 musiciens ont participé à la vie de l'Orchestre pour la préparation de 43 concerts représentant plus de 700 répétitions (35 répétitions par an).

Actuellement, 60 musiciens participent à son activité, dont 34 issus de notre école de musique épaulés par

nos 9 professeurs. La moitié des musiciens a moins de 20 ans, avec une moyenne d'âge de 28 ans.

Au cours de nos concerts, 241 œuvres ont été interprétées : musique classique, ouvertures d'opéra, musique de jazz, de variétés, de films, contemporaine.

171 compositeurs, dont deux compositeurs troyens, Francis Coiteux et Maurice Faillenot, ont été mis à l'honneur. 51 solistes, professeurs, élèves et musiciens professionnels ont mis en valeur leurs instruments, accompagnés par l'orchestre.



#### Durant ces 20 ans :

#### Nous avons eu l'honneur d'accueillir des solistes de haut niveau :

- **Bruno BOURGOIN**, clarinettiste et **Nathalie BOURGOIN**, flûtiste, solistes à la Musique des Gardiens de la Paix de Paris,
- **Jean-Guy BRAUX**, corniste, 1<sup>er</sup> professeur de Formation Musicale à l'école de musique de Rosières, directeur de l'école et de l'Orchestre d'Harmonie de Champagnole (Jura),
- **Philippe COCU**, trompettiste, ex-professeur au conservatoire de Charleville-Mézières, directeur de «L'Ensemble de Trompettes des Ardennes»,
- **Emmanuel COLLOMBERT**, trompettiste, professeur au CRR de Montpellier, soliste avec «Trombamania », compositeur,
- **Harmonie DESCHAMPS**, soprano, qui se produit régulièrement à l'Opéra de Reims et à l'Opéra de Bordeaux,
- **Olivier DEVAURE**, tromboniste, professeur de trombone basse au CNSM

de Paris, soliste à l'Orchestre National de France,

- **Damien FEVE**, tromboniste, professeur à l'école de musique de Saint Rémy les Chevreuses et au conservatoire de Plaisir,
- **Patrice KOLUDZKI**, trompettiste, professeur au conservatoire de Troyes, directeur de l'Harmonie de Sainte Savine et de l'école de musique d'Aix en Othe,
- **Jean-Daniel LUGRIN**, clarinettiste, ex-professeur du conservatoire de Fribourg, directeur du quatuor de clarinettes «Les Gidel's», compositeur,
- **Marco RODRIGUEZ**, tubiste, directeur de l'école de musique «Melo School» et de l'orchestre de rue «Los Sombreros».

#### Des ensembles divers ont participé à nos concerts :

- Ensemble de Cuivres « Quintesson » (1998)
- Orchestre d'Harmonie de la Musique de l'Air de Dijon (1999)

- Ensemble de Cuivres « Staca Tours » (2005)
- Orchestre d'Harmonie de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris (2006)
- Le Quatuor de clarinettes « Les Gidel's » de Fribourg, Suisse (2007, 2018)
- L'Ensemble de Trompettes des Ardennes (2016)

#### Nous avons organisé des concerts en commun avec :

- La Chorale de Rosières « Les Voix Caillotines » (2001, 2002, 2003, 2004, 2005)
- Le Latinus Brass Band (2004)
- L'Orchestre d'Harmonie « L'Intrépide » de Nogent sur Seine (2009, 2015)
- L'Orchestre d'Harmonie « L'Indépendante » de Saint Julien les Villas (2014)
- La Chorale « Tout pour la Chanson » (2014)
- L'Orchestre d'Harmonie « L'Union Musicale Aubeoise » de Barberey Saint Sulpice (2017, 2020)

Je tiens à adresser mes sincères remerciements à mon Ami Pierre GUILLAUMOT, qui nous a accompagné depuis la création de notre orchestre jusqu'en juin 2011 et qui continue à préparer les textes de présentation rehaussant la qualité de nos concerts.

**L'École de Musique de Rosières-près-Troyes, fondée en septembre 1996**, sous l'impulsion de Monsieur Jacques RIGAUD, Vice-président du Conseil Départemental, Maire de Rosières-près-Troyes et de son conseil municipal, avait pour objectif la création d'un Orchestre d'Harmonie, dans le cadre d'une dynamique culturelle nécessaire à l'épanouissement artistique des enfants de la commune.

**L'Orchestre d'Harmonie** s'était donné comme ambition d'être l'**Ambassadeur culturel de la commune de Rosières-près-Troyes**.

A ce jour, nous pensons avoir atteint cet objectif.

**Alain THIERY**

## PROCHAINS CONCERTS DU GRAND ORCHESTRE D'HARMONIE DE ROSIÈRES :

### Samedi 25 Janvier 2020 à 20h

Salle des fêtes de Barberey Saint Sulpice  
Avec la participation de **Emmanuel DHÔTEL**, violon,  
**Elodie DHÔTEL**, hautbois,

### Samedi 6 Juin 2020 à 20h30

« 20<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Orchestre d'Harmonie de Rosières-près-Troyes »

Salle des fêtes de Rosières  
Avec la participation de **Thierry BONNEAUX** et **Philippe LIMOGÉ**, percussions, **Philippe COCU** et **Emmanuel COLLOMBERT**, trompette, **Lara RICHARD**, trombone, **Stéphanie COITEUX**, piano,  
**Emmanuel DHÔTEL**, violon.

# ● RETOUR SUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2019

## Les effectifs de la rentrée :

### À l'école maternelle :

#### 148 élèves

- 29 petits avec Mme Enfert et Amélie
- 8 petits et 21 moyens avec Mme Nonat et Caroline
- 9 petits et 21 moyens avec Mme Boulanger et Catherine
- 8 moyens et 22 grands avec Mme Roukos et Céline
- 30 grands avec Mme Palvoisin et Sandrine

### À l'école élémentaire :

#### 237 élèves

- 22 élèves de CP avec Mme Rigaud
- 24 élèves de CP avec M. Gaud
- 28 élèves de CE1 avec Mme Fauche
- 27 élèves de CE1 avec Mme Jaillant
- 28 élèves de CE2 avec Mme Cornette
- 20 élèves de CE2 et 5 de CM1 avec Mme Dormoy
- 29 élèves de CM1 avec M. Zedam
- 12 élèves de CM1 et 14 élèves de CM2 avec Mme Ancelin
- 28 élèves de CM2 avec M. Gac

## Les horaires de l'école :

A Rosières, le temps scolaire est organisé sur une semaine de 4 jours. L'école accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 16h45. Aux heures d'arrivée, les enseignants accueillent les enfants 10 minutes avant l'heure de classe soit à partir de 8h20 le matin et de 13h50 l'après-midi.

## Les services périscolaires :

### L'accueil de loisirs périscolaire :

Il accueille les enfants de 3 à 12 ans scolarisés au groupe scolaire Fernand Vigneron les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le matin de 7h à 8h20
- Le midi de 11h45 à 12h30 et de 13h15 à 13h50
- Le soir de 16h45 (pour l'école maternelle) ou de 17h30 (pour l'école élémentaire) à 18h30

### La restauration scolaire :

Les enfants scolarisés peuvent déjeuner au restaurant scolaire les jours d'école :

- Au 1<sup>er</sup> étage de la salle des fêtes pour les enfants des petites et moyennes sections, en un seul service de 12h à 13h
- Au rez de chaussée de la salle des fêtes pour les enfants de grande section et de l'école élémentaire :
  - Les grandes sections, les CP et les CE1 au 1<sup>er</sup> service de 12h à 12h45 (13h pour les grandes sections)
  - Les CE2, CM1 et CM2 au 2<sup>ème</sup> service de 13h à 13h45

Les repas sont fabriqués sur place, et 2 menus sont proposés chaque jour, au choix des familles : un menu classique et un menu végétarien protéiné.

*Du nouveau cette année au restaurant scolaire : en raison des épisodes de forte chaleur qui semblent devenir plus fréquents, les deux salles du restaurant scolaire ont été climatisées. Les enfants pourront donc désormais déjeuner dans de meilleures conditions lorsque les températures s'affolent.*

### L'étude surveillée :

À l'école élémentaire, une étude surveillée organisée par la Mairie est proposée les jours d'école après la classe, de 16h45 à 17h30.

Ce service gratuit est assuré par des enseignants, rémunérés à cette occasion par la Mairie.

L'inscription à ce service se fait en début d'année scolaire auprès de la mairie et les modifications qui interviennent en cours d'année sont ensuite communiquées aux enseignants par les familles.

## L'inscription aux services périscolaires :

Pour utiliser les services périscolaires, il est impératif de compléter et transmettre à la mairie le dossier administratif accompagné des pièces jointes. Ce dossier est transmis à chaque élève courant juin pour l'année scolaire suivante ou envoyé par la poste aux nouveaux arrivants. Une fois ce dossier réceptionné en mairie, les familles peuvent effectuer les inscriptions aux services périscolaires via le portail famille ou à l'accueil de la mairie.

Retrouvez encore plus d'informations sur les écoles et les services péri-scolaires sur : [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr), rubrique enfance-jeunesse.

# DES ACTIONS POUR LES SENIORS

**N**otre commune a toujours porté un intérêt majeur au «bien vivre des seniors», qui peuvent bénéficier des actions suivantes :

## LE COLIS DE FIN D'ANNÉE DES AINÉS

Cette année encore, à l'occasion des fêtes, 472 colis ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans résidant à Rosières qui se sont inscrits en Mairie. Ce colis a été porté au domicile de chacun par des membres du Conseil Municipal, du CCAS et des bénévoles, le samedi 14 décembre dernier. L'occasion d'échanger avec nos anciens, qui apprécient beaucoup cette attention.

Les anciens Caillotins résidant dans une maison de retraite du Département se verront, quant à eux, remettre une boîte de chocolats.

## LA GALETTE DES AINÉS

Notre traditionnelle galette sera organisée le 26 janvier prochain pour nos aînés (+ de 70 ans). Les participants à cet après-midi festif pourront tirer les rois dans la bonne hu-

meur et la convivialité. **Inscription en mairie avant le 17 janvier 2020.**

## LE REPAS DES AINÉS

En 2020, nous devrions accueillir une nouvelle fois plus de 220 anciens le dimanche 1er mars.

## LE SERVICE DE TRANSPORT GRATUIT EN VÉHICULE PARTICULIER

Le service de transport gratuit en véhicule particulier conduit par un agent de la commune peut emmener les personnes âgées, handicapées et les personnes plus jeunes à mobilité réduite temporaire et n'ayant aucun moyen de transport à leurs rendez-vous médicaux ou para-médicaux, chez le dentiste, ... sur simple demande à la Mairie.

## LE BUS DU VENDREDI MATIN

Le bus du vendredi matin permet à nos aînés d'aller faire leurs courses dans un supermarché de l'agglomération troyenne.

## RAPPEL : UN POINT CONSEIL EMPLOI destiné aux demandeurs d'emploi Caillotins :

Le Point Conseil Emploi de Saint-Julien-les-Villas s'adresse aux demandeurs d'emploi de Rosières, mais également de Bréviandes, Isle-Aumont, Moussey, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Léger-près-Troyes, Saint-Thibault et Verrières.

Si vous êtes demandeur d'emploi, n'hésitez pas à vous y inscrire.

Contact au **03 25 71 61 54**



### POINT CONSEIL EMPLOI

1 rue Jean-Jacques Rousseau  
10800 Saint-Julien-les-Villas  
Tél : **03 25 71 61 54**

## DES PERMANENCES EN MAIRIE DE L'ASSISTANCE SOCIALE ET D'UN JURISTE

Nous vous rappelons que la Mairie accueille chaque mois :

● Mme **Annette BANZET**, assistante sociale au pôle des solidarités du Département de l'Aube, reçoit :

- tous les 1<sup>ers</sup> jeudis de chaque mois sans rendez-vous, de 8h45 à 11h30,
- sur rendez-vous au **03 25 46 44 71**

### les jeudis de 8h45 à 11h30 :

- 9 janvier 2020
- 6 février 2020
- 5 mars 2020
- 2 avril 2020
- 7 mai 2020
- 4 juin 2020
- 2 juillet 2020

### les jeudis de 13h30 à 17h00 :

- 23 janvier 2020
- 20 février 2020
- 19 mars 2020
- 23 avril 2020
- 28 mai 2020
- 18 juin 2020

● Un juriste du Conseil Départemental d'Accès au Département de l'Aube (CDAD), qui pourra répondre à vos questions, sur rendez-vous (au **09 62 63 75 48**).

## LE CCAS, C'EST AUSSI :

Une aide alimentaire d'urgence, en lien avec la Banque Alimentaire et l'assistante sociale de secteur,

L'instruction de demandes d'aides sociales,

Le suivi des demandes de logement,

# ● POUR VOTER EN 2020, PENSEZ À VOUS INSCRIRE !

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES AURONT LIEU LES 15 ET 22 MARS 2020

**Pour participer à ce scrutin, vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre commune.**

**S**i vous n'êtes pas encore inscrit et souhaitez voter aux élections municipales, vous devez vous inscrire au plus tard le vendredi 7 février 2020.

### Comment s'inscrire sur la liste électorale ?

#### 3 possibilités :

- en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- en mairie
- par courrier

#### Pièces à fournir :

- justificatif d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) récent : valide ou expiré depuis moins de 5 ans.
- justificatif de domicile ou de résidence à votre nom et de moins de trois mois :
  - facture d'eau, de gaz ou de téléphone fixe
  - avis d'imposition ou certificat de non-imposition



- titre de propriété ou quittance de loyer
- bulletin de salaire ou titre de pension mentionnant votre adresse à Rosières.
- pour les demandes effectuées en mairie ou par courrier, il conviendra également de compléter le cerfa n°12669-02.

#### Cas particuliers :

Même si vous n'habitez pas la commune, vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste électorale de Rosières si :

- vous êtes contribuable à Rosières.

Vous devez prouver que vous êtes soumis à certains des impôts locaux de la commune depuis au moins 2 ans.

- vous êtes gérant ou associé d'une société sur la commune de Rosières :

Vous devez prouver que vous êtes depuis au moins 2 ans le gérant ou l'associé majoritaire d'une société inscrite au rôle des contributions de la commune.

#### Inscription d'office à 18 ans :

Chaque français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches

## COMMENT VÉRIFIER VOTRE SITUATION EN TANT QU'ÉLECTEUR

Le téléservice du site [service-public.fr](http://www.service-public.fr) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>) permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau dans lequel il est inscrit pour voter.

de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Le jeune majeur est inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où il s'est fait recensé. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

### En cas de déménagement :

- si vous venez d'emménager à Rosières : votre inscription sur la liste électorale de la commune n'est pas automatique : vous devez vous inscrire.

- si vous quittez Rosières : inscrivez-vous sur la liste électorale de votre nouvelle commune, cela entraînera automatiquement votre radiation de la liste électorale de Rosières.
- si vous déménagez dans Rosières : signalez dès que possible votre changement d'adresse à la mairie.

**Si vous ne signalez pas votre changement de domicile, même si vous restez sur Rosières et même si vous avez fait suivre votre courrier, les services postaux ne feront pas suivre le courrier électoral qui sera retourné à la mairie. Vous risquez alors d'être radié des listes électorales et ne pourrez alors pas voter.**

## VOTER PAR PROCURATION

Si vous n'êtes pas présent à Rosières lors des prochaines élections municipales, vous pouvez désigner une personne pour voter à votre place, par procuration.



**Le mandant** (l'électeur qui donne procuration) et **le mandataire** (la personne qui votera) doivent être inscrits tous les deux à Rosières mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

### Comment faire ?

Vous devez vous rendre en personne soit dans un commissariat, soit dans une gendarmerie habilitée, soit dans un tribunal d'instance, muni d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...).

Vous devez indiquer les nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse de la personne qui votera à votre place.

**Le formulaire de demande de procuration est également disponible en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Dans ce cas, vous devez ensuite impérativement faire viser ce formulaire, après l'avoir imprimé, par un officier de police judiciaire (police, gendarmerie ou tribunal d'instance).**

Retrouvez encore plus d'informations sur [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr), rubrique vie pratique / papier citoyenneté / élections

## VOUS SOUHAITEZ VOUS PORTER VOLONTAIRE POUR PARTICIPER AUX OPERATIONS ÉLECTORALES : tenue des bureaux de vote, dépouillement.

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote, des électeurs de la commune peuvent se porter volontaires en tant qu'assesseur et/ou scrutateur.



- **Les assesseurs**, au nombre de deux par bureau de vote, doivent siéger par tranche de 2h30 à chaque table de vote où ils sont chargés, avec le président, de la tenue du bureau de vote (vérification de l'identité des électeurs, gestion de la liste d'émargement).

- **Les scrutateurs**, au nombre de quatre par table de dépouillement, sont chargés du dénombrement des voix obtenues par chaque candidat ou liste de candidats. Si vous êtes intéressé, merci de compléter le formulaire que vous trouverez sur le site internet [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr), onglet vie pratique/rubrique papier citoyenneté/élections ou à l'accueil de la mairie

Votre inscription permettra au service élections de la mairie de vous contacter environ un mois avant chaque scrutin, pour connaître vos disponibilités. Vous serez informés une dizaine de jours avant les élections des missions et horaires retenus.

# ● COMMENT PRÉPARE-T-ON UN BUREAU DE VOTE ?

Les services de la Mairie sont particulièrement mobilisés environ 3 mois avant le jour du scrutin. Leurs missions :

- Préparer les listes électorales
- Préparer les listes d'émargement
- Préparer les procès-verbaux
- Préparer tous les documents et matériels utilisés dans les bureaux de vote (urnes, enveloppes de scrutin, feuilles de dépouillement...)
- Enregistrer les procurations

A l'ouverture de la campagne offi-

cielle, les services techniques municipaux installent les panneaux électoraux, dans l'ordre déterminé par la Préfecture par tirage au sort. Cet ordre sera d'ailleurs conservé pour les bulletins de vote qui seront installés sur la table de décharge le jour du scrutin.

L'avant-veille ou la veille du scrutin, les services techniques municipaux installent les trois bureaux de vote dans les préaux de l'école élémentaire : montage des isolements, installation des tables de décharge et des tables où seront déposées les urnes.

Le jour du scrutin, avant l'ouverture des bureaux, sont installés dans chaque bureau de vote :

- Le Code Electoral
- Le décret relatif à la convocation des électeurs
- Les circulaires ministérielles relatives au déroulement du scrutin
- La liste des membres du bureau de vote
- La liste d'émargement
- Les cartes électorales qui n'ont pas pu être transmises aux électeurs
- Les enveloppes où seront regroupés les bulletins de vote
- Les procès-verbaux qui seront à compléter à l'issue du scrutin

## QUI COMPOSE LE BUREAU DE VOTE ?

Un président qui peut-être le Maire, l'un de ses adjoints, l'un des conseillers municipaux ou un électeur de la commune désigné par le Maire. En cas d'absence, le président est remplacé par un suppléant. Le président assure la police du bureau de vote, et peut faire appel à la force publique si un incident venait à perturber le scrutin.

Au moins deux assesseurs, choisis parmi les électeurs de la commune ou désignés par les différents candidats parmi les électeurs du département (un seul par candidat ou liste de candidat). Le rôle des assesseurs est notamment de faire signer la liste d'émargement et de tamponner les cartes d'électeur.

Un secrétaire, choisi lui aussi parmi les électeurs de la commune, qui rédige le procès-verbal.

**La loi exige qu'au moins deux membres du bureau de vote soient présents en permanence tout au long du scrutin.**

## COMMENT FONCTIONNE UN BUREAU DE VOTE ?

● Les bureaux de vote ouvrent à 8h, c'est au président du bureau de vote d'annoncer officiellement cette ouverture.

● Pendant le scrutin, au fur et à mesure de leur arrivée, les électeurs présentent leur carte électorale et une pièce d'identité (liste dans l'encadré ci-contre), afin que l'on puisse vérifier qu'ils sont bien inscrits sur la liste électorale et qu'ils se dirigent vers le bon bureau de vote.

● Ils prennent ensuite l'enveloppe électorale et les différents bulletins de vote sur « la table de décharge » (les enveloppes changent de couleur à chaque scrutin). Pour respecter le secret du vote, ils doivent obligatoirement se rendre dans l'isoloir pour introduire dans l'enveloppe le bulletin de leur choix.

● Les électeurs se dirigent ensuite vers la table où se trouve l'urne. Ils présentent à nouveau leur carte d'électeur et leur pièce d'identité et à l'appel de leur nom, glissent leur enveloppe dans l'urne. Puis, ils signent à côté de leur nom sur la liste d'émargement. Il ne reste plus alors à l'assesseur qu'à inscrire la date du scrutin au moyen d'un tampon dateur sur la carte électorale de l'électeur.

## COMMENT

# SE DÉROULE LE DÉPOUILLEMENT ?



- Le dépouillement commence à la clôture du scrutin. Il est effectué par des scrutateurs, sous le contrôle des membres du bureau de vote, et éventuellement en présence des délégués désignés par les candidats.
- Les enveloppes contenant les bulletins sont regroupées par 100 dans de grandes enveloppes cachetées et signées par les membres du bureau et réparties sur la ou les tables de dépouillement, où elles sont ensuite rouvertes par les scrutateurs.
- Les enveloppes contenant les bulletins sont ouvertes une par une par l'un des scrutateurs, qui déplie le bulletin et le transmet à un second scrutateur, chargé d'annoncer le vote à voix haute. Le vote est alors comptabilisé sur une feuille de pointage par les deux autres scrutateurs, en parallèle.
- Une fois les votes comptabilisés, les scrutateurs signent les deux feuilles de pointage, qu'ils transmettent aux membres du bureau de vote, avec les bulletins litigieux. Les membres du bureau de vote décideront si ces bulletins sont valables ou s'ils sont blancs ou nuls.
- Les membres du bureau de vote récapitulent toutes les feuilles de pointage du bureau de vote, et arrêtent différents chiffres : le nombre de suffrages exprimés, le nombre de suffrage blancs et nuls et le nombre de suffrages exprimés par candidat. Tous ces chiffres sont notifiés dans un procès-verbal établi en deux exemplaires, signés par les membres du bureau de vote et les éventuels délégués des candidats.
- Le président du bureau de vote annonce les résultats du bureau de vote à voix haute.
- Tous les présidents de bureaux transmettent ensuite les résultats de leurs bureaux au bureau centralisateur, qui rédige un procès-verbal centralisateur regroupant l'ensemble des résultats de la commune.
- Le président du bureau centralisateur, en principe le Maire, proclame les résultats, qui sont ensuite transmis sans délai à la Préfecture.

## POUR PROUVER VOTRE IDENTITÉ AU MOMENT DE VOTER, VOUS POUVEZ PRÉSENTER L'UN DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Carte vitale avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Carte d'identité d' élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

## DE NOUVEAUX AGENTS DANS LES EFFECTIFS DE LA POLICE MUTUALISÉE

**D**epuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, Mme Cécile MUGOT, recrutée par la commune de Pont-Sainte-Marie, a rejoint les effectifs de la police mutualisée, qui sont alors passés de 7 à 8 agents.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, M. Julien HERBLOT a été recruté par la commune de Saint-Julien-les-Villas suite à la demande de disponibilité d'un de ses agents de Police Municipale.

Mme MUGOT était auparavant policière municipale à la ville de Troyes et M. HERBLOT occupait les mêmes fonctions à la ville de Romans sur Isère. Nous leur souhaitons à tous les deux la bienvenue.

**Les effectifs de la police mutualisée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 :**

**Une équipe de 8 agents de police mutualisée**

- Saint-Julien-les-Villas : 4 agents dont le chef de service
- Pont-Sainte-Marie : 2 agents
- Saint-Parres-aux-Tertres : 1 agent
- Rosières-près-Troyes : 1 agent



*De haut en bas et de gauche à droite : M. Romain QUERU, M. Pascal HURNI, M. Laurent FEVRE, M. Julien HERBLOT, M. Rodolphe BOURGEOIS, Mme Cécile MUGOT, M. Philippe MAILLY, M. Philippe HURNI*

### LA POLICE MUTUALISÉE ROULE « PLUS ÉCOLOGIQUE »

En 2017, les quatre maires concernés ont fait le choix d'équiper la police mutualisée d'un véhicule hybride, plus adapté à l'activité de la police mutualisée, qui circule principalement en ville.

L'objectif des élus de développement des modes de transport « propre » pour la police mutualisée se poursuivra en 2020, puisque nous venons de faire l'acquisition d'un véhicule 100 % électrique en remplacement d'un véhicule thermique.

### RAPPEL : L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES EST ACTIVE TOUTE L'ANNÉE

Vous partez en vacances et vous souhaitez que la police mutualisée et la police nationale assurent une surveillance régulière de votre logement pendant votre absence ? N'hésitez pas à remplir le formulaire Opération Tranquillité Vacances, en téléchargement sur [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr), et à le déposer à l'accueil de la Mairie.

#### Et avant de partir, suivez ces quelques conseils :

- demandez à une personne de confiance de relever votre courrier pendant vos vacances,
- n'oubliez pas, avant le départ, de fermer correctement les portes, fenêtres et volets, l'idéal étant de demander à un voisin ou à un ami d'ouvrir et de fermer régulièrement les volets, et d'allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement,
- vérifiez le bon état des serrures et verrous, y compris ceux des dépendances extérieures,
- ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre logement,
- mettez vos bijoux, objets d'art et valeur en lieu sûr.

### COORDONNÉES DE LA POLICE MUTUALISÉE :

Mairie de Saint-Julien-les-Villas  
3 rue de l'Hôtel de Ville  
10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS  
**03 25 71 79 40 - 06 75 21 42 06**  
[p@saintjulienlesvillas.fr](mailto:p@saintjulienlesvillas.fr)

Horaires : de 8h à 20h, du lundi au vendredi.  
En dehors de ces horaires, contacter la police nationale en composant le 17.

# • KAROS, UNE APPLICATION DE COURT-VOITURAGE POUR L'AGGLOMÉRATION

## Dès aujourd'hui, je me mets au court-voiturage !

**V**ous prenez chaque jour votre voiture pour vous rendre au travail ? Vous trouvez que vous dépensez trop ? Que vous perdez beaucoup de temps ? Pensez au court-voiturage ! Troyes Champagne Métropole lance son service de court-voiturage pour faciliter vos déplacements domicile-travail. Le court-voiturage, qu'est-ce que c'est ? C'est l'opportunité pour les personnes vivant en zones peu denses de bénéficier d'une meilleure desserte de leur territoire grâce à un réseau d'automobilistes susceptibles de partager leur véhicule le temps d'un court trajet, sous la forme de covoiturage. Une offre qui vient compléter le réseau de transport en commun assuré par la TCAT. Du coup, c'est économique, écologique, social... et vous gagnez du temps sur vos trajets !

## Comment ça marche ?

Troyes Champagne Métropole vous propose désormais une application spécialisée dans le covoiturage courte-distance élaborée par la société Karos. Cette application recense les parcours des différentes personnes inscrites et met en re-



lation les usagers ayant des déplacements similaires à des horaires concordants. Ainsi, chaque conducteur trouve facilement des passagers... et chaque passager a forcément un conducteur covoitureur qui passe à côté de chez lui. L'application de Troyes Champagne Métropole se veut également incitative en matière de rétribution (pour le conducteur, 2€ par passager plus 10 centimes du km au-delà de 20 km et dans la limite de 50 km) et de coûts (1,35€ dans la limite de 50 kms, soit le prix du ticket unitaire de la TCAT).

Afin d'encourager conducteurs et passagers à pratiquer plus naturellement et plus souvent le covoiturage, Troyes Champagne Métropole participe à hauteur de 0,65€ à 3,65€ selon le trajet.

De plus, le ticket de court-voiturage vous permet l'utilisation des bus de la TCAT avant ou après chaque covoiturage.

**Appli Karos disponible sur Google Store et AppleStore depuis le lundi 16 septembre.**

## Le saviez-vous ?

Le court-voiturage, c'est :

**26 minutes gagnées par trajet** en moyenne par rapport aux transports en commun.

**97 euros économisés par mois** en moyenne comparé à l'autosolisme.

# • AVEC POLLINAIR, DEVENEZ SENTINELLE DU POLLEN !

**P**ollin'air est un réseau citoyen capable de signaler en temps réel et de manière géolocalisée les dates d'émission des pollens allergisants dans la région Grand Est, via un système d'information en ligne et accessible à tous : [www.pollinair.fr](http://www.pollinair.fr), développé par ATMO Grand Est sur l'ensemble de la Région.

Anticiper le phénomène de pollinisation à ses différentes étapes pour mieux traiter les allergies et aider des milliers de personnes allergiques à se soigner plus tôt, plus efficacement et avec un traitement plus léger, sont les grands objectifs de ce dispositif de prévention en matière de santé publique.

**Toute personne intéressée à participer au dispositif - jardi-**



**nier, botaniste, professionnel ou amateur, en bref tout amoureux de la nature ! -, peut devenir**

**sentinelle du réseau Pollin'air.**

Après inscription et choix des plantes à observer parmi 25 espèces identifiées, les sentinelles renseignent une fiche descriptive, en ligne. L'observation se fait en temps réel et de manière géolocalisée via la plateforme numérique Pollin'air, accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette numérique.

Au fil de l'année, trois stades de développement sont à renseigner : la floraison, le début et la fin de la pollinisation.

Le kit de la sentinelle est composé du Guide des sentinelles et des fiches descriptives des plantes à observer, disponibles sur [www.pollinair.fr](http://www.pollinair.fr). Des formations régulières accompagnent la montée en compétence des sentinelles.

## ECOTOIT

### LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

**Vous êtes propriétaire d'une maison ou d'un appartement ?**

**ECOTOIT** est un service public, mis en place par Troyes Champagne Métropole, qui vous propose un accompagnement personnalisé pour la rénovation énergétique de votre habitat, à chaque étape de votre projet : aide à la définition et à la priorisation des travaux, informations sur les financements possibles, mise en relation avec des professionnels du bâtiment, suivi des consommations énergétiques après travaux...



**Pour tous renseignements :**

• **ECOTOIT**

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de Troyes Champagne Métropole  
Direction Développement Durable / Énergie / Climat  
Pôle Environnement -

Développement Durable - Collecte  
**03 25 72 51 94**

1 Place Robert Galley - 10001 Troyes  
<https://ecotoit.troyes-champagne-metropole.fr/>  
Courriel : [ecotoit@troyes-cm.fr](mailto:ecotoit@troyes-cm.fr)

## COMITÉ DES FÊTES ET DES LOISIRS

Par Michel OUDIN,  
président du Comité des Fêtes

Les membres du Comité des Fêtes et des Loisirs ont essayé de vous divertir tout au long de cette année 2019, avec plusieurs animations proposées par les différentes sections.

### Ont ainsi été organisés :

- plusieurs soirées dansantes par K Danse,

- une soirée en chansons par la chorale des Voix Caillotines,
- une exposition broderie par les Petits Points Caillotins,
- la soirée théâtrale du 13 avril dernier, qui a connu un franc succès avec les artistes de COME 10,
- le Salon d'Hiver, qui a regroupé une trentaine de peintres et sculpteurs, et a vu défiler pas moins de 1 600 visiteurs devant les quelques 200 œuvres exposées.
- le 13 juillet, avec son tradition-

nel repas dansant et le feu d'artifice précédé de la retraite aux flambeaux.

Merci à tous les bénévoles de leur investissement, indispensable à l'animation de notre commune.

Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à donner un peu de votre temps ou à nous faire des suggestions. Monsieur Michel OUDIN ou Madame Jeannine RIGAUD sont à votre écoute en Mairie.

**Très bonne année 2020 à tous !**





# LES VOIX CAILLOTINES

## Saison 2019 :

La saison 2019 a vu la chorale des «Voix Caillotines» monter en puissance :

En février, elle se classe deuxième avec les félicitations d'un jury de professionnels du monde choral, au concours de Mantes-la-Ville.

En mars, elle partage la scène du Théâtre de Champagne pour un concert commun avec «Coup d'Chœur».

Le Gala annuel de Rosières du mois de mai a remporté encore une fois un vif succès.

La chorale a participé fin mai, avec plus de 1 000 choristes venus de toute la France, au spectacle «Spectacul'art» qui rendait hommage à Jean-Jacques Goldman. Elle a chanté dans le théâtre Antique d'Orange devant plus de 15 000 spectateurs lors de deux représentations.

Le concert de Saint-Parres dans le cadre du festival «chante» a clôturé une saison riche en émotions.

## Saison 2020 :

L'année 2020 sera l'occasion de fêter les 20 ans de la chorale :

Deux concerts sont prévus en Haute-Savoie lors du week-end du 8 au 10 mai. Notez également la date du prochain concert de Gala à la Salle des Fêtes de Rosières, le samedi 30 mai 2020.

## Pour info :

- Chef de chœur : Christophe Allègre
- Au piano : Alexandra Ruiz
- Contact : Isabelle Potier au **03 25 49 63 55**



# PARENT'HOUSIASME

## Qu'est ce que Parent'housiasme ?

**P**our rappel, l'association Parent'housiasme est constituée de bénévoles qui organisent différentes actions dont les bénéfices sont intégralement reversés au profit des enfants de Rosières.

**Vous pouvez, si vous le souhaitez, rejoindre une équipe DYNAMIQUE ET SYMPATHIQUE en prenant contact au 03 25 82 40 33.**

## Le vide-greniers puériculture :

Le vide-greniers du dimanche 6 Octobre 2019 fut un véritable succès, les exposants ont dû répondre à une affluence de chineurs bien décidés à profiter de bonnes affaires.

Encore une belle journée réussie au profit de nos écoles !

L'équipe Parent'housiasme remercie toutes les personnes qui sont venues aider à l'installation et la déinstallation de ce vide-greniers, ainsi que les exposants qui ont gentiment apporté des pâtisseries pour la restauration.

En effet cette année, comme l'année dernière, les bénéfices du vide-greniers nous ont permis de financer certains projets :

- Pour l'école élémentaire, la prise en charge pour l'ensemble des élèves de l'adhésion à l'USEP (l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) qui

leur permet de découvrir et de participer à des activités sportives tout au long de l'année scolaire.

- Pour l'école maternelle, la prise en charge du transport pour emmener les enfants au cirque ainsi qu'à Guédelon.



## Distribution de chocolats :

Cette année, le spectacle de Noël n'a pas pu se faire, mais Parent'housiasme a tenu à assurer une distribution de chocolats pour l'ensemble des élèves de maternelle et d'élémentaire.

**L'ensemble des membres de Parent'housiasme vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2020.**



## PROCHAIN VIDE- GRENIERS PUERICULTURE

Le **22 mars 2020**. Les dates pour les inscriptions ne sont pas encore connues et vous seront communiquées ultérieurement

# KDANSE



## AVEC KDANSE, ON APPREND À DANSER À DEUX

**A**u programme, des heures de cours réparties sur 3 niveaux de compétences et 6 créneaux horaires, des heures de **pratique** encadrée toutes les semaines, et des soirées dansantes 5 à 6 fois dans l'année.

### Le programme des cours est riche :

- les 5 danses latines de compétition (même si nous ne préparons pas à la compétition) : cha-cha-cha, rumba, paso-doble, samba et rock (pour remplacer le jive),
- les 5 danses type standard : valse lente, valse rapide, tango, slow-fox et quick-step.

*Les débutants travaillent 7 de ces 10 danses, durant le semestre, à raison de 2 danses par cours pendant 3 semaines.*

- salsa et rueda, en option,
- et initiation west coast swing.



Le cycle de cours pour les débutants dure 5 mois, il y a donc la possibilité de s'inscrire 2 fois par an, début septembre et début février.

Une soirée portes ouvertes précède chaque période d'inscription, la prochaine est prévue le mardi 4 février à 19h.

Il est possible de participer à quelques séances avant de régler la cotisation semestrielle.

Pour plus d'informations concernant les horaires, les tarifs et l'organisation de la soirée portes ouvertes, consulter notre site : **kdanse10.fr**

**Florence GUERRY**  
**06 28 34 44 96**

## LES PETITS POINTS CAILLOTINS

L'année 2019 se termine bientôt. Elle fut riche en événements. Notre premier «vide-tiroirs des Arts du Fil» organisé en mai dernier fut une réussite, et les exposants sont prêts à renouveler l'expérience au printemps prochain.

Fin septembre, nous avons participé pour la deuxième fois à une exposition regroupant tous les clubs de broderie du Grand Est. Elle se déroulait à Eschau en Alsace. Le thème était : le costume dans tous ses états avec un fil

conducteur «Les Carrés de Francine (créatrice de carrés au point compté)». Nous étions 2 clubs de l'Aube (Brévonnes et Rosières) et avons eu la surprise et la joie d'être récompensés.

Nous travaillons également pour l'association «Le Sourire de Noélya» en effectuant divers objets qui seront vendus afin d'améliorer le bien-être de cette petite fille.

### Pour tous renseignements :

Madame Agnès HERVY :

**06 88 45 16 50**

ou les jours de broderie le mardi de 20h à 22h et le mercredi de 14h à 17h, salle Beethoven du centre culturel (derrière la Poste).

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**



# ● ROSIÈRES OMNI SPORTS

Par Patrick MELCHERS,  
président du ROS

L'effectif 2018/2019 du Rosières Omni Sports a de nouveau franchi la barre de 1 050 adhérents, toujours sans la section escalade «en hibernation». La bonne nouvelle, c'est qu'elle a redémarré cette saison, avec un nouvel entraîneur (enfin !). A l'heure actuelle, c'est une reprise en douceur, mais c'est déjà bien, après ces dernières années en stand-by. Deux bonnes surprises au niveau du hand et du foot, puisque l'équipe 1 féminine hand montée en N2 a fait un beau parcours et s'est maintenue à ce niveau et l'équipe 1<sup>ère</sup> de la section foot, après 2 saisons en R3 est montée cette année en R2 où pour l'instant



l'apprentissage est un peu rude, mais on entrevoit quelques signes encourageants.

Au judo, une section où évoluent principalement des jeunes, de belles prestations aux divers championnats et critères départementaux et régionaux, avec des podiums et quelques victoires. La section tennis, forte de près de 150 licenciés, dispose de 3 équipes au niveau régional (2 en masculins et 1 en féminine) sur un total de 18

équipes, dont 8 chez les jeunes. Jeunes qui se sont vus attribuer 2 titres départementaux.

Maintenant toutes les sections du R.O.S. ne pratiquent pas de compétition. C'est le cas des sections G.V. et Cyclo, ce qui n'empêche pas leurs adhérents d'apprécier de se retrouver et de ne pas rechigner aux efforts, que ce soit dans les mollets ou au niveau des abdos. N'oubliez pas que le bénévolat est indispensable à toute association. Il permet également aux personnes qui offrent de leur temps de continuer à voir du monde (pour celles qui ne travaillent plus), et de rester connectées à la vie de leur commune.

**Toutes les sections sportives se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.**

## LE ROS ESCALADE



### LE MOT DU PRESIDENT :

L'équipe du ROS ESCALADE est très heureuse de reprendre la saison après 2 années d'arrêt. Pour cette année, nous accueillons un nouveau petit groupe d'enfants et espérons retrouver le même succès que par le passé. Nous souhaitons continuer à partager la pratique de l'escalade qui, plus qu'un sport, est avant tout une source de plaisirs. Le plaisir des mouvements, la joie de dominer « la loi de la nature » (l'apesanteur), la découverte de sensations nouvelles (le vol), la maîtrise de certaines angoisses. L'escalade peut se pratiquer à partir de 6 ans et sans limite d'âge. La pratique de ce sport n'exige aucune condition physique particulière, une bonne motivation pour vaincre la peur du vide, en toute sécurité, suffira à venir nous rejoindre.

### QUAND ?

du changement par rapport au Flyer : tous les mercredis de 14h à 15h30

### Où ?

du changement par rapport au Flyer : le cour est sur

le mur refait à neuf du complexe sportif du COSEC (sous les gradins)

### COMBIEN ?

- ENFANT de Rosières = 95 €
- ENFANT de communes Extérieures = 98 €
- à partir du 3<sup>ème</sup> enfant = 88 €

2 séances d'initiation possible, à partir de la troisième si le dossier complet n'est pas remis, il sera demandé 4,50 € pour chaque séance (assurance). Ces cotisations annuelles comprennent la licence à la FFME, l'assurance, le matériel (sauf les chaussures) et l'encadrement. Les bons ACTIV + viennent en déduction dans la limite de 80 % (maxi 65€).

### EQUIPEMENT :

Se munir d'une paire de chaussures d'escalade pour ceux ou celles qui en possèdent, une paire de baskets propres suffira pour les débutants(tes).

### RENSEIGNEMENTS :

- Philippe ASCENSO : Président : **06.61.21.73.33**
- email : [ascensop@bbox.fr](mailto:ascensop@bbox.fr)
- Site web : <https://sites.google.com/site/rosescalade>

# ROS

## SECTION CYCLO

**E**n 1977, quelques caillotins amoureux de la «petite reine» ont décidé de créer une section cyclo au sein du Rosières Omni Sports. Depuis cette époque, la section figure toujours en bonne place parmi les clubs qui composent le peloton du cyclotourisme aubois.

En 2016, notre section s'est affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

Chaque membre du club est titulaire d'une licence qui couvre sa responsabilité civile en cas d'accident lors des sorties.

De février à octobre, période consacrée aux concentrations dominicales, le club est régulièrement présent sur les différents parcours proposés par les clubs organisateurs. Il en est de même sur les brevets permanents réalisables tout au long de la saison officielle.

L'Ardéchoise, la Ronde des Fromages dans l'Yonne et



### COMPOSITION DU BUREAU - ROS CYCLO

**Président :**

**Jean-Claude YOVANOVITCH**

**Tél : 03 25 49 11 66**

**Vice-Président : Jacky POINSIGNON**

**Secrétaire : Jacques CAUCHETEU**

**Trésorier : Jean-Michel DEJEU**

d'autres organisations régionales ou nationales sont aussi le but de quelques-uns.

En 2019, un séjour organisé à Laguiole (Aveyron) fut l'occasion pour quelques cyclos et accompagnateurs de vivre de bons moments de convivialité.

#### **Nos organisations en 2020 :**

- La randonnée du Muguet le vendredi 1<sup>er</sup> mai,
- La Rosarienne le dimanche 28 juin,
- Les circuits des lacs : 5 parcours permanents réalisables tout au long de la saison (de 60 à 170 kms).

## LE ROS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Cette année, beaucoup de changements à la GV de Rosières, avec l'arrivée de 2 nouveaux animateurs.

Gaël a repris les cours du lundi après-midi et mardi soir, et Ursula anime désormais le cours du jeudi soir.

Nous sommes heureux de les compter parmi nous pour cette nouvelle année sportive.

Les horaires des cours n'ont pas changé :

#### ● **Pour les adultes :**

- les lundis à 14h15
- les mardis 18h15 et 19h15
- les jeudis à 19h30

● **Pour les enfants**, cours les mardis à 17h, toujours animés par Flora.

**Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux et une très belle année sportive à toute la section GV.**

# ROS ROSIÈRES SAINT JULIEN HANDBALL



## LA FORMATION AVANT TOUT

La section sportive Handball du RSJH-Collège Marie Curie existe depuis 19 ans, et l'on peut certainement dire que la formation qui y est dispensée depuis tant d'années est un gage d'arriver un jour à l'excellence pour ces joueurs et joueuses tous licenciés au Rosières Saint Julien Handball. L'objectif majeur de la section est certes sportif, avec l'apprentissage du handball en tant que joueur mais aussi en tant qu'arbitre. Le scolaire reste le plus important, les résultats sont bons voire très bons même, les élèves doivent être organisés afin de mener de front les deux objectifs. Pour cette année, le collectif est composé de 25 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. La section est encadrée par Christèle Gueu et Cathy Mayayo, avec pour responsable pédagogique Carole Simon, professeur EPS au collège. Les jeunes s'entraînent en section le mardi et le jeudi de 16h20 à 17h45. Les tests de sélection pour la prochaine rentrée scolaire se dérouleront en avril 2020.



*Légendes de haut en bas et de gauche à droite :*

- de 15 masculins Elite
  - de 16 féminines Elite
  - de 18 féminines championnat de france
  - de 18 masculins championnat de france
- section sportive RSJH-Collège Marie Curie

## LES ÉQUIPES ÉLITES DU RSJH

La jeunesse du RSJH avec 2 équipes moins de 18 en championnat de France et 2 équipes en équipe Grand Est Elite. Le RSJH en rêvait depuis des années, mais il est tellement compliqué d'y accéder quand on sait que notre club est un des petits

du Grand Est en terme de niveau. Mais être dans le Top 8 en terme de licenciés avec près de 350 joueurs et joueuses sur 250 clubs donne de l'appétit. Les résultats et titres décernés dans toutes les catégories jeunes depuis des années sont excellents et la formation en est la résultante avec d'excellents entraîneurs qui entraînent en priorité sur les jeunes. Alors tenter sur les filles et les garçons de participer à une compétition nationale est un vrai challenge. On ne peut jouer dans ces compétitions qu'à condition d'être structuré et solide financièrement. L'apprentissage est, on ne peut le nier, compliqué avec 3 mois de compétitions.

La première phase nous a emmenés dans des poules assez relevées où de grosses cylindrées ont leurs minots. Les poules « challenge » dès janvier seront bien plus abordables avec largement de quoi prendre de l'expérience.

Pour nos élites moins de 16 filles et garçons, les qualifications ne sont pas encore terminées, mais ils sont en haut de tableaux, voire premières chez les féminines. Là aussi les secondes phases seront dans le Grand Est, et les déplacements également compliqués. Mais la motivation est là, aller jouer au plus haut niveau, le RSJH s'en donne les moyens.

# ● CLUB DES AMIS DE ROSIÈRES

Le Club des Amis de Rosières, créé en 1983, est une association de type loi de 1901, à but non lucratif. Il est adhérent à la fédération «Généralisations Mouvement».

Il est présidé par Madame Martine YOVANOVITCH. Monsieur Jacques RIGAUD, Maire de Rosières et Madame Jeannette MARTIN en sont les présidents d'honneur.

Actuellement, nous sommes fiers de comptabiliser 300 membres actifs (Caillotins ou non) de tous âges qui souhaitent partager la bonne humeur qui règne au sein du club.

## Les animations sont diverses et variées :

- Chaque jeudi, la salle des fêtes de Rosières ouvre ses portes à 13h45 pour se refermer vers 18h00. Pendant ces quelques heures, soit on papote, soit on participe à différents jeux (tarot, rami, scrabble, etc.). Des concours sont organisés et un bon d'achat récompense chaque participant.
- Tous les mardis, une randonnée pédestre d'environ 8 kms est effectuée en campagne ou en forêt, sous la conduite de Monsieur Roger PARIGOT et de Monsieur Bernard MÜLLER. Par ailleurs, Madame Monique FORT guide un deuxième groupe pour un parcours plus facile, au départ de la Mairie de Rosières.
- En juin, un repas champêtre est organisé à l'Auberge de Jeunesse pour le plus grand plaisir des participants.
- Chaque année, quatre rendez-vous incontournables avec repas dansant qui remportent un vif succès :
  - fin août, à l'occasion de la réouverture du Club,
  - mi-novembre pour l'Assemblée Générale,
  - mi-décembre pour fêter Noël

● et courant février pour l'anniversaire de la création du Club.

● Par ailleurs, nous organisons des excursions d'une journée.

## PROGRAMME 2019 :

- Février : Cabaret BRASIL TROPICAL
- Avril : 3 jours en Hollande
- Juin : Les Lacs italiens
- Juillet : Château de Chambord
- Septembre : Croisière lac de Vouglans
- Octobre : Panthéon et Montmartre

## PREVISIONS 2020 :

- Février : ROYAL PALACE en Alsace
- Avril : Emission «N'oubliez pas les paroles»
- Mai : Château de Breteuil
- Juin : 4 jours en Bretagne (Saint Malo-Mont Saint Michel)
- Septembre : 8 jours au Monténégro
- Octobre : Théâtre à Paris

Si ce programme vous tente, venez nous rejoindre pour partager bonne humeur et convivialité.

**Bonne et heureuse année 2020.**

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :

**Martine YOVANOVITCH au 03 25 49 11 66**  
**Roger PARIGOT, responsable de la marche au 03 25 41 86 01**

## SÉJOUR EN HOLLANDE

Nous sommes une trentaine de voyageurs partis de bon matin, direction la Hollande. Après avoir traversé Reims, Bruxelles, Anvers, nous voici à Rotterdam. Sans perdre de temps, nous sommes installés à bord d'un bateau de croisière qui nous emporte au milieu de l'activité fébrile qui règne le long des quais de Rotterdam. Ensuite, nous nous dirigeons dans la région d'Utrecht où nous nous installons pour deux nuits. Après le petit déjeuner, départ pour Amsterdam avec un guide pour la journée : tour de ville de la capitale des Pays-bas, célèbre pour son réseau de canaux en toile d'araignée, ses maisons de briques hautes et étroites, son port et ses musées.

Parmi les endroits les plus connus, nous découvrons la place du Dam avec le palais Royal, la place de la Monnaie, le marché aux fleurs.

Puis, un tour en bateau sur les canaux nous transporte au cœur de la

vieille ville. Nous pouvons admirer les façades, le pont «Maigre» mais aussi tous ces parkings à vélos, il y en a partout ; Les Hollandais sont vraiment «écologiques» et ne pratiquent que très peu la voiture. Dans le village reconstitué de «La Redoute Zanoise», sorte de musée en plein air, nous découvrons de nombreux moulins en activité. Nous avons également assisté à la fabrication du célèbre sabot jaune, souvenir d'une ancienne Hollande. Le troisième jour, c'est l'apothéose avec la visite du jardin extraordinaire du «Keukenhof». Dans un parc de 28 ha, nous admirons de véritables mosaïques multicolores. Sept millions de bulbes sont là pour notre plus grand plaisir. Après ce festival haut en couleur, toujours avec le soleil, nous devons songer au retour. Je garde un excellent souvenir de ce voyage, la Hollande est vraiment un pays à découvrir.

**Martine Yovanovitch**



## LES LACS ITALIENS

**N**os amis voyageurs ont pris la route du 18 au 23 juin 2019, direction la Lombardie et ses trésors, les lacs italiens. La 1<sup>ère</sup> étape dans la région du lac de Garde nous conduit en Vénétie toute proche, à la découverte de Vérone la romantique. Avec une guide hors pair, nous goûtons au charme fou du centre historique, avec ses fameuses arènes très bien conservées qui accueillent concerts et opéras, ses façades colorées ornées de balcons raffinés, les superbes Piazza dei Signori et Piazza delle Erbe entourées de nobles palais, sans oublier la maison de Juliette, son célèbre balcon et ses amants maudits.



Toujours à proximité du lac de Garde, nous poursuivons vers Malasine, Lavise, Salou, stations balnéaires au cadre attrayant avec des montagnes en toile de fond et bordées par le lac. Une promenade en bateau nous conduit jusqu'à la presqu'île de Sirmione, renommée pour ses eaux thermales mais aussi pour ses

fameuses glaces italiennes que déguste au fil des ruelles escarpées, une foule impressionnante de touristes.

Les jours suivants sont consacrés à la découverte du lac de Côme. Défilent alors des paysages grandioses dominés par de hauts sommets, de magnifiques villas, des jardins luxuriants. La visite de la Villa Carlotta, splendide demeure construite à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, entourée d'un jardin à l'italienne, nous offre un panorama époustoufflant au pied des reliefs dolomitiques.

Notre dernière destination nous embarque pour les îles Borromées sur le lac Majeur. Nous découvrons l'Isola Bella abritant le célèbre palais de Charles Borromée, avec sa grotte



«style coquillage» et son superbe parc en terrasses orné de fontaines et statues. Puis, c'est la pittoresque île des pêcheurs avec ses petites ruelles en pavés et ses nombreux restaurants. Nous terminons notre escapade aux Borromées par Pallanza et son extraordinaire jardin d'acclimatation pour plantes rares et exotiques, créé par un capitaine écossais passionné de botanique dans les années 1930.

Mais notre séjour s'achève et il nous faut déjà penser à la route du retour. Notre excellent chauffeur Gilles nous offre un dernier paysage grandiose : le Saint Plon au sommet enneigé sous le soleil.

**Françoise POINENOT**

# LES ANCIENS COMBATTANTS

La section de Rosières présidée par Maurice Boulez compte actuellement 50 adhérents dont 27 anciens combattants, 8 sympathisants et 15 veuves. Elle a été créée en 1994 par Roland Veaulin qui en est le Président d'honneur.

## Composition du bureau

- Président d'Honneur : Roland Veaulin
- Président : Maurice Boulez
- Vice-président : Roger Gosselin
- Secrétaire : Monique Fort
- Secrétaire -adjoint : Jean Herveux
- Trésorière : Claude Gosselin
- Porte-drapeau : Jean Lamorlette
- Porte-drapeau adjoint : Jean Herveux
- Membres : Yvette Le Dreff-Mauricette Poupier-André Poupier-Joël Camps

## Pour tout renseignement, contacter :

- Maurice Boulez au **03 25 49 03 94**
- Roger Gosselin, responsable voyage, au **03 25 82 06 80**
- Site : <https://ancienscombattants-derosieres.blogspot.fr/>

## Calendrier des Activités 2020

- Vendredi 10 janvier : Galette des Rois
- Samedi 7 mars : Assemblée Générale
- Samedi 11 avril : Concours de belote
- Courant Mai : Voyage
- Samedi 13 juin : Repas champêtre
- Samedi 19 septembre : Concours de belote

## Cérémonies patriotiques

- Vendredi 8 Mai
- Mercredi 11 novembre
- Samedi 5 Décembre

## Assemblée Générale

C'est le 23 février qu'a eu lieu la 24<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la section des anciens combattants de Rosières, présidée par Maurice Boulez. Après avoir accueilli le Maire Jacques Rigaud, Pierre Prosper représentant le conseil d'administration de l'UNC Aube, Roland Fournier, président de la section de Saint-André-les-vergers et toute l'assemblée, le Président remerciait les élèves des

écoles et leurs professeurs toujours présents aux manifestations patriotiques. Bravo à Mathilde, à Anaïs Camps, et à Cassandra Raymond qui s'investissent dans la quête des bleuets et la lecture des messages. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la section comptait 53 adhérents.

Durant l'année écoulée, Pierre Egelé, Germain Maillard et Jacques Marchetti nous ont malheureusement quittés. Et au mois de janvier, Pierre Bénard et Denise Marchetti ont été conduits à leur dernière demeure. Une minute de silence a été observée en leur mémoire.

La section participe également aux manifestations patriotiques organisées par la section de Saint-André, commune voisine et amie, et au congrès départemental. Elle a, naturellement, participé à l'hommage rendu à Arnaud Beltrame à la gendarmerie, et à l'inauguration de la rue qui porte son nom.

Pierre Prosper a insisté sur l'obtention de la carte de combattant, et tous ses avantages, pour tous les militaires qui ont effectué, du 3 juillet 1962 au 1<sup>er</sup> juillet 1964, leur service militaire en AFN.

## Remise de médailles

Deux médailles du Djébel ont été remises par M. Pierre Prosper, celle de bronze à Joël Camps et celle d'argent à Maurice Boulez, tandis que Roland Fournier remettait la médaille de bronze du mérite UNC à Roger Gosselin.

Félicitations à ces médaillés bien méritants.



## Manifestations festives

### La galette des Rois : une bien bonne tradition

La galette des rois est une belle et bonne tradition... Ce ne sont pas les anciens combattants qui vous diront le contraire. Réunis dans la salle des Fêtes en ce vendredi 11 janvier, ils ont passé une agréable soirée, heureux de se retrouver dans une sympathique ambiance.

Maurice Boulez, président, les accueillait avec son sourire et son humour habituels, les remerciait de leur présence et présentait à tous ses vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année, sans oublier d'avoir une pensée pour tous ceux qui n'avaient pu être présents.

Les verres étant remplis, on trinqua à la nouvelle année. Puis vint le moment de déguster l'assiette anglaise suivie de salade et de fromage, pour terminer par la traditionnelle galette des Rois... ce qui fut fait avec grand plaisir !

Il ne manquait plus que de mettre à l'honneur nos majestés, rois et reines d'un jour et de les fêter comme il se doit.



Un petit café, un petit digestif, un 'ptit 'canard pour ces dames et venait le moment de se séparer en prenant rendez-vous le samedi 23 février pour la non moins traditionnelle assemblée générale.

### Escapade dans le Nivernais

«Escargot, escargot... montre-moi tes cornes !»... Une comptine que l'on chantait à ces mignons gastéropodes que l'on trouvait dans nos jardins et que l'on «élevait» à l'abri dans un bocal avec quelques feuilles de salade...

Plus rien à voir avec cet élevage d'escargots, première visite de notre escapade dans le Nivernais, proposée par Roger Gosselin, vice-président des anciens combattants de Rosières.



Accueillis par le sympathique Dominique, maître des lieux... Nos quelques quarante visiteurs sont allés de surprise en surprise... Ils sont vraiment «petits», à peine une tête d'épingle, accrochés à leur planche... Ces petites merveilles qui régaleront nos papilles...

Cet élevage demande beaucoup de soin, d'attention, de vigilance... et les pertes sont nombreuses... 1/3 de la production est détruite par les aléas, les oiseaux, hérissons, lézards jaunes et autres prédateurs tels les renards à deux pattes espèces protégées !

Consommateurs, ne vous laissez pas bernier... Les escargots de Bourgogne sont interdits de vente en France, ceux que vous trouvez dans le commerce sont d'origine étrangère, souvent des pays de l'Est...

Quant à la dégustation de produits de l'exploitation... n'en parlons pas, escargotine, préparation idéale pour petits toasts et délicieux cakes, escapora, escargots préparés pour l'apéritif et traditionnel escargot à mettre en coquille, en cassolette accompagnés d'un petit Chablis régaleront plus d'un gourmand !

Il était temps de rejoindre l'Hirondelle, notre Bateau promenade pour une croisière commentée avec passages d'écluses à la découverte de l'Yonne et du canal du Nivernais.

Chemins d'eau, chemins du goût, le plaisir de déjeuner tout en découvrant l'Yonne et le canal du Nivernais, au long d'un parcours serein, secret et bucolique... Un accueil chaleureux, un commentaire vivant permettant de se familiariser avec les grands principes hydrauliques mis en œuvre pour la construction du canal du Nivernais, en symbiose avec une nature façonnée par l'homme mais encore respectée.

Une promenade romantique et une restauration authentique, avec un Kir de bienvenue, une tourte bourguignonne, un coq au vin, une flamusse aux abricots, le tout accompagné de Côtes d'Auxerre AOC blanc et

rouge qui nous ont permis de goûter la gastronomie de la région fortement ancrée dans la tradition du bien vivre en Bourgogne.

Et pour finir... un petit tour à Irancy ! Vous ne connaissez pas ? C'est un joli village blotti au fond d'un vallon à 15 km d'Auxerre qui offre l'image d'un vieux village vigneron. L'Irancy est un vin rouge robuste issu du pinot noir auquel se mêle parfois un rustique cépage local, le César...

C'est avec beaucoup d'humour qu'un propriétaire du coin, Christophe Ferrari, vigneron du domaine Saint Germain, nous en a fait découvrir tous les parfums, les subtilités et son fameux «Paradis» issu des cépages de pinot et de César... tout un poème !

Une sympathique journée qui nous a permis de découvrir des paysages magnifiques de cette belle région, d'en apprécier toutes les saveurs et de resserrer les liens d'amitié qui unissent tous les adhérents et amis de notre section.

### Le dernier méchoui !

Le méchoui, incontournable moment de rencontre des anciens combattants n'a pas moins de 24 ans ! C'est dans une propriété, un étang à Vaudes que possédait Roland Veaulin, alors président... qu'il a connu ses débuts, ses heures de gloire. Nous y avons tous passé des moments inoubliables... Nous étions jeunes... les bras ne manquaient pas et... les douleurs nous étaient inconnues !



Après s'être déroulé quelques années aux Terres Rouges, puis à l'Auberge de jeunesse, depuis trois ans, il avait lieu sur le complexe sportif, derrière le stade.

C'est ainsi qu'en ce samedi 8 juin, ils étaient encore près d'une cinquantaine d'anciens combattants, de sympathisants, installés pour passer ensemble une agréable journée.

Tous des amis, que notre Président Maurice Boulez accueillait avec plaisir, mais qui avait beaucoup de peine à leur annoncer que ce méchoui serait le dernier, du moins dans sa formule actuelle... C'est une page qui se tourne avec regret, en pensant à tous les pionniers qui ont mis en place cette «institution»... et qui nous ont quitté : Jean-Pierre Zédam, Michel Fort, Roger Klein, Michel Chamarande, Michel Ninet, et à tous ceux pour qui sont encore là aujourd'hui et qui ont contribué au succès de cette belle tradition.

Le Président remerciait alors le maire Jacques Rigaud

et Michel Oudin, adjoint au Maire, pour le prêt du matériel, les employés communaux pour l'aide à l'installation et toutes les personnes présentes, et, levant son verre, il souhaitait à tous de passer une bonne journée !

Et dans une ambiance plus que chaleureuse, tous firent honneur au menu préparé par nos cordons bleus... melons juteux, méchoui délicieux... fromage dessert, café et pousse... et passèrent de très agréables moments d'amitié et de complicité. Une page se tourne... une autre s'ouvre !



### 8 Mai 1945, fête de la victoire

« La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des nations unies et c'est la victoire de la France ». La voix solennelle qui porte ce message dans l'après-midi du 8 mai 1945 est celle qui, depuis le 18 juin 1940, incarne la France dans la guerre. Les paroles du général de Gaulle se mêlent au bourdon de Notre-Dame et aux cloches de toutes les églises. La Victoire est là. Enfin, en Europe, la guerre est finie.

8 mai 2019... autour du Monument des Combattants, Jacques Rigaud, maire de la commune entouré des conseillers municipaux, Maurice Boulez, président de la section des anciens combattants accompagné de nombreux adhérents, des représentants de la Gendarmerie, de l'armée de l'Air et de l'armée de terre, les enfants des écoles et leurs professeurs, une délégation de pompiers et de nombreux habitants de la commune s'étaient rassemblés pour une cérémonie commémorative.

Une cérémonie traditionnelle avec lecture du message de l'UNC et celui de la secrétaire d'Etat, minute de silence, sonnerie aux morts, dépôt de gerbes et relevée par la participation des enfants qui ont interprété l'Hymne à l'Europe ainsi que la Marseillaise, soutenus par l'assistance.

Dans son allocution, Jacques Rigaud



remerciait toutes les personnes présentes, et en particulier les enfants qui représentent l'avenir et perpétuent le devoir de mémoire.

« Après six années de souffrance et de misère, les habitants retrouvaient les belles valeurs de la France : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.

Ces valeurs sont de moins en moins respectées... ! Il faut profiter d'un jour comme celui-ci pour les retrouver... et soutenir toutes les forces de l'ordre qui en sont les garants... »

### Cérémonie du 11 novembre Un bel hommage aux soldats

De nombreux habitants de la commune ont suivi le conseil municipal, les anciens combattants, les autorités militaires, les enfants des écoles et leurs enseignants, les sapeurs-pompiers pour rendre un hommage solennel aux soldats morts pour la France.

Une cérémonie où les jeunes de la commune se sont pleinement investis, dans la lecture des messages, dans la quête des bleuets, sans oublier « La Marseillaise » chantée par les écoliers. Bravo et merci à Anaïs, Cassandre, Antoine, Anis et tous les enfants présents. C'est par eux que perdurera le devoir de mémoire.

Au cours de cette cérémonie, le capitaine Seyer a eu l'honneur de remettre la Croix du combattant de la guerre d'Algérie au 1<sup>ère</sup> classe Henri Chasseigne et au 2<sup>ème</sup> classe Jean-Claude Polliot. Félicitations à ces vaillants combattants !

A l'issue de cette commémoration qui se terminait par le traditionnel dépôt de gerbes, tous les participants se retrouvèrent à la salle des fêtes.

Après avoir chaleureusement remercié toutes les personnes présentes, Jacques Rigaud, maire de la commune,

dans son allocution rappelait l'histoire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale depuis son origine, la guerre de 1870, guerre franco-prussienne, défaite française qui marquait la chute du Second Empire et de l'Empereur Napoléon III et la perte du territoire français Alsace - Moselle jusqu'à l'assassinat de l'héritier du trône d'Autriche l'archiduc Franz - Ferdinand à Sarajevo, le 28 juin 1914, déclencheur de cette terrible guerre meurtrière. Une belle leçon d'histoire ! Le verre de l'amitié clôturait cette cérémonie du souvenir.

### Les Bleuets : Un petit geste qui fait des heureux

Lors des cérémonies patriotiques du 8 mai et du 11 novembre, des membres du bureau, accompagnés de jeunes volontaires, vendent des Bleuets sur la place publique. Une partie de cette vente (60%) est reversée à l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) et le reste revient à la section locale.

Désormais, la partie revenant à la section des anciens Combattants est reversée, à part égale, aux écoles de Rosières : geste bien apprécié des enseignants et des élèves qui en sont très reconnaissants. Cette année, à l'école maternelle, cette aide a aidé à financer l'achat de deux draisienne pour le plus grand plaisir des enfants.



# ● INFOS PRATIQUES ET CONTACTS UTILES

## MAIRIE

Tel : **03.25.82.48.00**  
E-mail : [mairie@rosieres10.fr](mailto:mairie@rosieres10.fr)  
Site internet : [www.commune-rosieres10.fr](http://www.commune-rosieres10.fr)  
[Heures d'ouverture au public](#) : Les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Police secours : **17**  
Sapeurs-pompiers : **18**  
Garde médicale et Samu : **15**  
Numéro d'urgence réservé aux téléphones portables : **112**

## POLICE MUNICIPALE

Tél : **03.25.71.79.40**  
Tél patrouille : **06.75.21.42.06**  
De lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

## GROUPE SCOLAIRE

Place Charles de Gaulle  
[Ecole élémentaire](#) : **03.25.75.01.05**  
[Ecole maternelle](#) : **03.25.49.58.19**

## ACCUEIL DE LOISIRS

Place Charles de Gaulle  
Maternelle : **03.25.41.29.34**  
Elémentaire : **03.25.41.29.35**

## RESTAURANT SCOLAIRE

Tél : **03.25.49.22.11**

## TRESORERIE MUNICIPALE

Trésorerie de Troyes agglomération  
143 avenue Pierre Brossolette  
10000 TROYES  
Tel : **03.25.73.87.71**  
[Heures d'ouverture](#)  
Les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00  
Les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00

## AUBERGE DE JEUNESSE

Chemin Sainte-Scholastique  
Tel : **03.25.82.00.65**  
Fax : **03.25.72.93.78**

## CULTE

Chapelle de Rosières  
10 chemin Sainte Scholastique  
Paroisse et presbytère de Saint André les vergers  
Tel : **03.25.79.31.40**

## CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Entrée route d'Auxerre  
Tel : **03.25.49.69.25**  
[Horaires d'ouverture](#) :  
Du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> novembre : de 8h30 à 18h30  
Du 2 novembre au 28 février : de 8h30 à 17h30  
Contact pour actes administratifs : **03.25.45.27.39**  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

## CREMATORIUM

Tel : **03.25.75.39.57**

## SERVICE DES EAUX SDDEA

Tel : **03.25.83.27.27**

## ENEDIS (Electricité)

Dépannage : **09.72.67.50.10**

## GRDF (Gaz)

Dépannage : **08.00.47.33.33**

## DECHETTERIE

3 rue des près Saint Jean - Saint Julien les villas  
Tel : **03.25.49.65.89**  
Fermée tous les mardis

## [Heures d'ouverture](#) :

**Été** : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 - Samedi de 9h00 à 19h00 - Dimanche de 10h00 à 12h30.

**Hiver** : Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 - Samedi de 9h00 à 17h30 - Dimanche de 10h00 à 12h30

## ORDURES MENAGERES

● **Collecte des ordures ménagères** :  
● Secteur NORD et secteur NORD GENDARMERIE : tous les vendredis matin  
● Secteur SUD : tous les mardis matin

## ● Collecte des emballages recyclables

● Secteurs NORD / NORD GENDARMERIE / SUD : tous les lundis matin

## ● Collecte des déchets verts (entre novembre et mars)

● Secteur NORD et secteur SUD : tous les mercredis matin  
Dates de collectes supplémentaires : 18 décembre 2019, 15 janvier 2020 et 11 mars 2020  
● Secteur NORD GENDARMERIE : tous les vendredis matin  
Dates de collectes supplémentaires : 20 décembre 2019, 17 janvier 2020 et 13 mars 2020  
Pensez à sortir vos bacs/sacs la veille.

## MEDECINS

● **Mme Carole MENEGAULT**  
Cabinet : 9 avenue des Lombards  
Tel : **03.25.49.28.45**  
● **Mme Angélique GALINET**  
Cabinet : Place Charles de Gaulle  
Tel : **03.25.42.95.92**  
● **Mme Carole MINA SANCHEZ**  
Cabinet : 7 bis rue du Chêne  
Tel : **03.25.72.14.30**

## KINESITHERAPEUTES

Cabinet : 15 bis route de Saint-Pouange  
● **Mme Maud NACU**  
Tel : **03.25.75.50.12 - 06.64.03.62.42**  
● **M. Cristian NACU**  
Tel : **03.25.75.50.12 - 06.65.22.35.50**  
● **M. Adrian ORBAN**  
Tel : **03.25.75.50.12 - 06.50.30.77.01**  
● **Mme Eléna ANDREUTA**  
Tel : **03.25.75.50.12**  
● **M. Constantin NISTOR**  
Tel : **03.25.75.50.12**

Cabinet : 41 rue Joséphine Baker  
Tel : **03.25.49.14.17**

● **M. Pawel GALKOWSKI**  
● **Mme Christine LAUMAIN**  
● **M. Jean-Claude BALLIGAND**  
● **M. Tomasz HAMALA**

## INFIRMIERS

● **M. Romain BIENVENU**  
● **Mme Cindy CARREY**  
Cabinet : 35/39 rue Joséphine Baker  
Tel : **03.25.45.97.60**

● **Mme Vanessa ERASSOFF**  
● **Mme Pascale JACOB**  
Cabinet : 16 rue Pierre Curie  
Tel : **03.25.71.89.54**

## DENTISTE

● **Mme Thi Lien GROLIER**  
Cabinet : 3 rue de la Liberté  
Tel : **03.25.46.47.70**

## PHARMACIE

Pharmacie des Lombards  
9 avenue des Lombards  
Tel : **03.25.82.35.08**

## PERMANENCES JURIDIQUES

[Lieu](#) : Mairie de Rosières  
[Horaires](#) : 9h00 à 11h00  
[Dates](#) :  
● Lundi 27 janvier 2020  
● Lundi 24 février 2020  
● Lundi 30 mars 2020  
● Lundi 27 avril 2020  
● Lundi 25 mai 2020  
● Lundi 29 juin 2020  
● Lundi 27 juillet 2020

## PERMANENCES SOCIALES

Rosières-près-Troyes  
Assistante sociale de secteur DIDAMS : **Mme BANZET**  
[Lieu](#) : Mairie de Rosières  
Permanences sur rendez-vous : **03.25.46.44.71**  
[Horaires](#) : De 8h45 à 11h30  
[Dates](#) : Jeudi 9 janvier 2020 - Jeudi 6 février 2020 - Jeudi 5 mars 2020 - Jeudi 2 avril 2020 - Jeudi 7 mai 2020 - Jeudi 4 juin 2020 - Jeudi 2 juillet 2020

[Horaires](#) : De 13h30 à 17h00  
[Dates](#) : Jeudi 23 janvier 2020 - Jeudi 20 février 2020 - Jeudi 19 mars 2020 - Jeudi 23 avril 2020 - Jeudi 28 mai 2020 - Jeudi 18 juin 2020

## RENCONTRE AVEC LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

**M. Jean HANY**  
Permanence un jeudi sur 2  
Mairie de Saint André les Vergers  
Contact : **03 25 79 08 45**

## AGENDA 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2020

### JANVIER 2020

- Mercredi 8 : vœux du Maire
- Vendredi 10 : Galette des rois AFN
- Dimanche 26 : Galette des Aînés de la commune

### FEVRIER 2020

- Samedi 8 : Assemblée Générale AFN
- Samedi 22 : Anniversaire du Club des Amis de Rosières

### MARS 2020

- Dimanche 1<sup>er</sup> : Repas des Aînés de la commune
- Samedi 7 : Soirée choucroute de l'Association Polonaise

- Du samedi 21 au dimanche 29 : Salon des peintres et sculpteurs à la salle des fêtes
- Dimanche 22 : Vide-grenier puériculture Parent'housiasme au gymnase Raymond Laurent

### AVRIL 2020

- Samedi 4 et Dimanche 5 : Vide-tiroirs des Petits Points Caillotins
- Samedi 11 : Concours de belote par les AFN
- Samedi 18 : Bal de K danse organisé par le Comité des Fêtes
- Samedi 25 : Théâtre par COME 10

### MAI 2020

- Vendredi 1<sup>er</sup> : Randonnée du Muguet organisée par le ROS Cyclo
- Vendredi 8 : Commémoration patriotique

- Samedi 30 : Concert de Gala des Voix Caillotines

### JUIN 2020

- Samedi 6 : Concert de l'Harmonie Municipale
- Samedi 13 : Repas champêtre des AFN
- Samedi 13 : Fête de l'école maternelle
- Vendredi 19 : Fête de fin des cours d'anglais
- Samedi 20 : Fête de l'école élémentaire
- Mercredi 24 : Soirée des élèves de l'Ecole de Musique
- Dimanche 28 : La Rosarienne organisée par le ROS Cyclo

### JUILLET 2020

- Lundi 13 : Fête Nationale

## ÉTAT CIVIL 2019

### NAISSANCES

#### Ambre SUZZON

le 2 janvier 2019

#### Léa DOUCET

le 11 janvier 2019

#### Louise LABILLE

le 15 janvier 2019

#### Soan SILVA le 8 février 2019

#### Giulia SCOMAZZON

le 19 mars 2019

#### Basile BRIOIS

le 25 mars 2019

#### Samuel ERICHER

le 26 mars 2019

#### Zoé JAËCKLE

le 31 mars 2019

#### Mila GARCIA le 9 avril 2019

#### Nahil CHANNOUK

le 8 mai 2019

#### Nina LAREPE le 6 juin 2019

#### Eden ETIENNE le 8 juin 2019

#### Jade ROUSSEAU

le 18 juin 2019

#### Lou PERRIN le 28 juin 2019

#### Marceau SIMONNEAU

le 5 juillet 2019

#### Noah ABDALLAH

le 27 août 2019

#### Téa CORPET

le 5 septembre 2019

#### Ruben CHEVREUIL

le 15 septembre 2019

#### Luka BERNARDO

le 16 octobre 2019

#### Victoria BEAUJOIN

le 16 octobre 2019

### MARIAGES

#### Marthy PELLADE et

#### Charlotte BUFFET

le 20 avril 2019

#### Pierrick VALAMBRAS et

#### Emilie SICRET

le 20 avril 2019

#### Laurent MARTY et

#### Géraldine GROPETTI

le 27 avril 2019

#### Jean LOURENÇO et

#### Amandine TABARANT

le 27 avril 2019

#### Joël RENARD et Marie-

#### Christine RADIGUE

le 4 mai 2019

#### Frédéric BUTI et Clotilde

HENRY le 8 juin 2019

#### Florian SEYER et Vanessa

GAMBA le 22 juin 2019

#### Romain GUERARD et

#### Caroline MELCHERS

le 22 juin 2019

#### Cyril MARIX et Alexia

LARROYA le 22 juin 2019

#### Nicolas BERNARD et

#### Justine PATENÈRE

le 29 juin 2019

#### Raphaël AUER et Blandine

#### PROFFIT

le 28 septembre 2019

#### Vincent MINELLI et Isabelle

GAGEAT le 19 octobre 2019

### DÉCÈS

#### Michelle JACOTIN

le 28 janvier 2019

#### Jeanine VETTER

le 1<sup>er</sup> février 2019

#### Germaine STOLTZ

le 7 mars 2019

#### Lucien MATARIN

le 12 mars 2019

#### Jacques FRIQUET

le 28 mars 2019

#### Patrice REVERSEZ

le 24 juillet 2019

#### Marie-José MILLON

le 7 août 2019

#### Olinda de Jesus FERREIRA

le 9 août 2019

#### Josiane VIDAL

le 22 août 2019

#### Francis PEUTAT

le 12 septembre 2019

#### Françoise DUC

le 26 septembre 2019

#### James CERVELLE

le 26 septembre 2019

#### Micha KARAPETIAN

le 2 octobre 2019

#### Michel LAROCHE

le 16 octobre 2019

#### Jacques DANGIN

le 17 octobre 2019

## Les jours fériés en 2020 chez E.Leclerc

	Express E.Leclerc	Drive E.Leclerc
1er janvier 2020 (Jour de l'An)	Fermé	Fermé
Lundi 13 avril 2020 (Pâques)	9h - 13h	Fermé
Vendredi 1er mai 2020 (Fête du travail)	Fermé	Fermé
Vendredi 8 mai 2020 (Victoire 1945)	9h - 20h	8h - 20h
Jeu 21 mai 2020 (Ascension)	9h - 19h	8h - 19h
Lundi 1er juin 2020 (Pentecôte)	9h - 19h	8h - 19h
Mardi 14 juillet 2020 (Fête nationale)	9h - 13h	Fermé
Samedi 15 août 2020 (Assomption)	9h - 19h	8h - 19h
Mercredi 11 novembre 2020 (Fête de l'Armistice)	9h - 19h	8h - 19h
Vendredi 25 décembre 2020 (Noël)	Fermé	Fermé

Chez E.Leclerc,  
vous savez  
que vous achetez  
moins cher !

**E.Leclerc**   
Rosières-près-Troyes